

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DE BIBLIOTHECAIRES**

**LE CENTRE EDUCATIF ET COOPERATIF JULES VALLES
A LA RICAMARIE**

Un projet d'équipement intégré avec une bibliothèque municipale.

**Note de synthèse
présentée par
Jacques BRANCHU**

et

Jean-François SERON

sous la direction de

M. H. COMTE



1977

13^o promotion

0. INTRODUCTION.

01. Le choix du sujet.

Le sujet de cette note de synthèse a été indiqué par M. Comte. Nous avons déjà, individuellement, réfléchi à des sujets possibles. Mais nous avons choisi celui-ci parce qu'il rejoignait directement nos préoccupations. En effet, l'équipement intégré de La Ricamarie est une tentative de réponse globale aux questions suivantes: " Les équipements intégrés sont-ils une solution valable pour résoudre les problèmes culturels d'une collectivité? Une bibliothèque de lecture publique, intégrée à un établissement d'éducation permanente aura-t-elle plus de résultats? Son rôle change-t-il? Quelles répercussions l'intégration a-t-elle sur son fonctionnement?

Diverses raisons s'ajoutent à celle-ci : cette note de synthèse nécessitait une recherche active (visites, entrevues, documentation) qui n'était pas pour nous déplaire; les équipements intégrés ont été peu étudiés; enfin, La Ricamarie est la première municipalité de gauche à majorité communiste à choisir la solution de l'intégration.

02. La démarche.

Dans un premier temps, nous avons envisagé d'étudier l'équipement sous toutes ses facettes, mais nous nous sommes rendu compte que nous risquions de manquer de renseignements puisque le Centre éducatif et coopératif Jules Vallès n'ouvrira qu'à la rentrée scolaire 1977, et que l'étude d'un tel projet aurait dépassé le cadre d'une simple note de synthèse.

Nous avons préféré, parce que nous avons suffisamment de documents, nous limiter aux relations C.E.C.-bibliothèque, et spécialement au fonctionnement de la médiathèque. Car sur le conseil de Mlle Lerolle, nous utiliserons le terme -médiathèque- pour définir l'ensemble bibliothèque - centre documentaire.

Sur les conseils de M.Comte, nous avons abordé les problèmes administratifs que nous avons négligés à l'origine. Sur les conseils de M. Fillet, nous avons tenté d'établir une comparaison entre le coût d'un équipement traditionnel et le coût du même équipement dans un établissement intégré. Mais la documentation financière de la Direction du livre ne comportant que les devis, il aurait fallu contacter un nombre important de bibliothèques pour que cette recherche soit significative; pour les Collèges d'enseignement secondaire, le problème aurait été aussi complexe. Par ailleurs, il aurait fallu des compétences économiques puisque l'inflation rend déjà difficilement comparable des prix à une année d'intervalle. Nous avons donc renoncé à cette recherche.

03. L'élaboration.

Le plan a été élaboré en commun d'une manière précise. La répartition de la rédaction s'est faite suivant les goûts de chacun; Jacques Branchu s'est occupé des parties 3 et 4, Jean-François Seron des parties 1 et 2 et de la conclusion.

Dans la plupart des cas, nous avons fait les recherches et visites ensemble, dont voici le détail:

- Histoire et économie

Bibliothèque municipale de Saint Etienne

Salle régionale de la Bibliothèque municipale de la Part-Dieu
à Lyon

Observatoire économique du centre-est à Lyon

Mairie de La Ricamarie

Entrevue avec Daniel Mourier, conseiller municipal de La Ricamarie, chargé de la commission "Enseignement, culture et sport à l'école"

- Pédagogie

M. Denis, secrétaire de la section départementale de l'Office central de coopération à l'école

Mme Darne, directrice du C.E.S. d'Unieux, future directrice du collège autonome de La Ricamarie

M. Tschertter, professeur au C.E.S. d'Unieux, futur directeur-adjoint du collège autonome de La Ricamarie

M. Mourier

Recherches au Centre régional de documentation pédagogique de Lyon

Correspondance avec les Amis de Bèvres

- Bibliothèque

Mlle Lerolle, bibliothécaire à La Ricamarie

Mlle Dulois, conservateur à la bibliothèque de l'Arlequin de la Villeneuve de Grenoble

La bibliothécaire-documentaliste de l'Arlequin

Mme Thomassery, conservateur à la Bibliothèque centrale de prêt de l'Isère, ancien conservateur à l'Arlequin

Mlle Bernard, conservateur à l'Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires, ancien conservateur à la Bibliothèque municipale de Grenoble

Mme Fouché, conservateur à la Bibliothèque Universitaire de Grenoble, ancien conservateur à l'Arlequin

M.Roche, permanent culturel à La Ricamarie

Correspondance avec le Centre de formation des bibliothèques à Paris pour obtenir des renseignements sur le fonctionnement des bibliothèques dans les centres intégrés .

Nous profitons de cette énumération pour adresser nos remerciements à tous nos interlocuteurs qui ont manifesté beaucoup de gentillesse pour nous aider. Ces remerciements s'adressent particulièrement aux responsables de La Ricamarie qui nous ont toujours bien accueillis, malgré leurs préoccupations. Nous remercions aussi la Bibliothèque centrale de prêt d'Indre et Loire qui nous a aidés à résoudre les problèmes posés par la réalisation matérielle de cette note.

Le C.E.C. n'étant livré qu'en octobre 1977, notre étude ne portera que sur le projet et sur sa mise en place, ce qui en limite l'intérêt. Dans plusieurs secteurs, en particulier le secteur financier, nous n'avons que des estimations. Nous avons entre janvier et mai 1977 vu déjà plusieurs modifications de détails. Il est donc vraisemblable que le C.E.C. réel sera différent du projet. En conséquence, il serait souhaitable que l'année prochaine ou mieux dans deux ans , c'est à dire après l'ouverture du Centre d'animation culturelle, une note de synthèse soit faite sur le fonctionnement du C.E.C., du reste les différents responsables de La Ricamarie nous l'ont eux-mêmes demandé . Cette note pourrait étudier comment auront été résolus les problèmes de l'intégration et quel est l'impact des équipements sur la population.

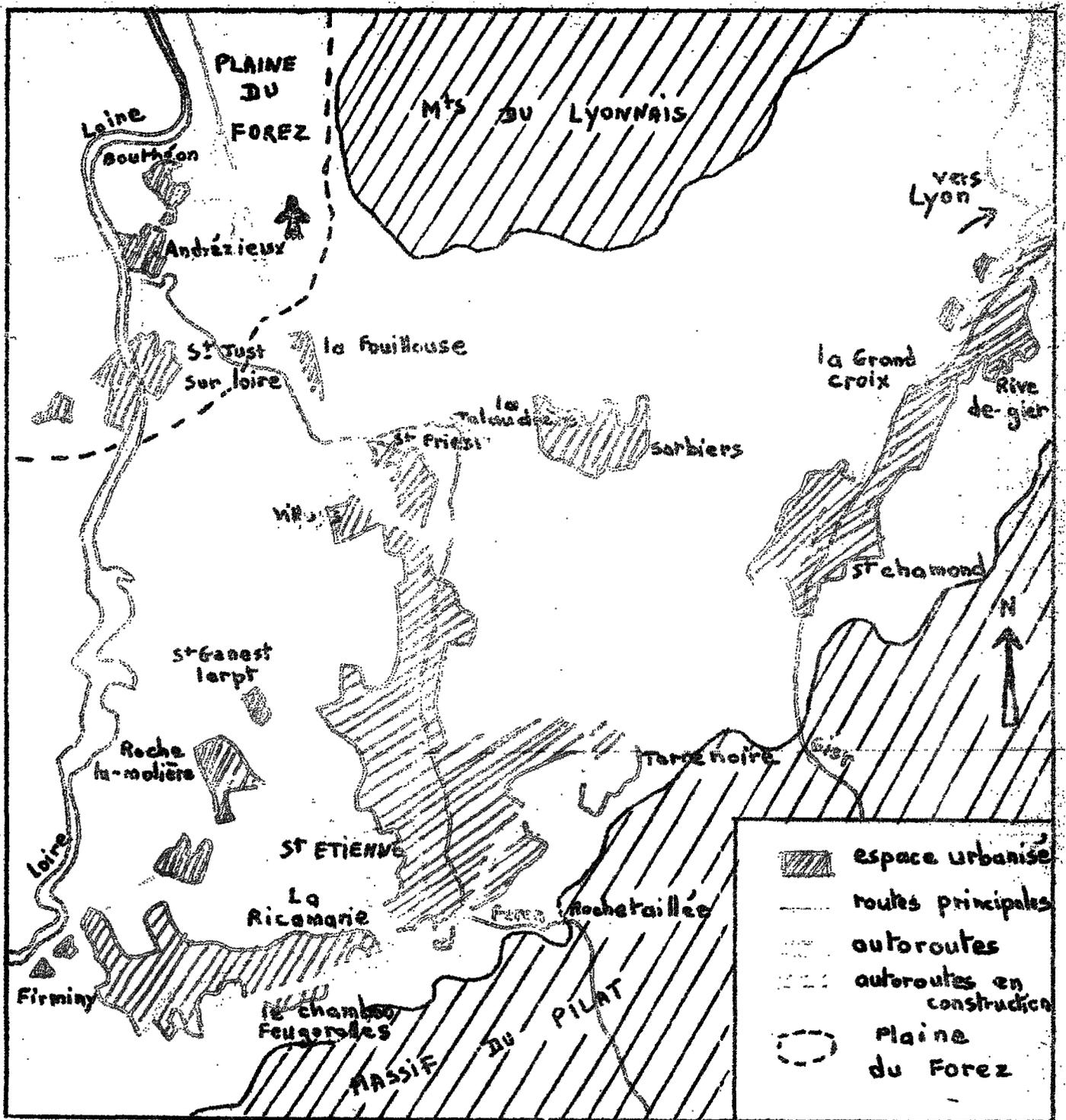
04. Le plan.

Le projet du C.E.C. nous paraît être le résultat de la rencontre de trois éléments convergents : la politique socio-culturelle de La Ricamarie, l'idée d'intégration des équipements collectifs, une pédagogie en accord avec celle-ci .

Dans une première partie, nous montrerons la conjoncture économique particulièrement défavorable contre laquelle la municipalité a eu à lutter et sa volonté d'agir sur elle en définissant une politique de développement tant sur le plan économique ou social que culturel. Dans une deuxième partie, nous étudierons les objectifs des différents équipements intégrés tant à l'étranger qu'en France et les différentes solutions adoptées. Dans une troisième partie, nous exposerons le projet éducatif

du C.E.C. en montrant qu'il constitue un prolongement logique des efforts antérieurs de la municipalité dans le domaine de l'enseignement, de la lecture publique, des sports et de la culture. Dans une quatrième partie, nous essaierons d'étudier en détail les problèmes de l'intégration en choisissant l'exemple de la Médiathèque, ses relations avec les autres éléments du C.E.C. et avec la collectivité. En conclusion nous distinguerons les éléments positifs et négatifs du projet de C.E.C. et ce qui en fait l'originalité.

*N.B. les notes et références bibliographiques sont jetées en fin de volume
p. 73.*



La Région Stéphanaise

(croquis d'après les nos 4030-4031-4032 du 12-X-1973
des Notes et Etudes Documentaires)

1. LA REGION STEPHANOISE ET LA RICAMARIE.

La région stéphanoise est fort méconnue . La ville de Saint Etienne a une célébrité nationale depuis les succès de son équipe de football; Saint Chamond est connu par Antoine Pinay qui en était le maire jusqu'aux dernières élections municipales de 1977. Par contre les autres communes de la région telles Firminy, Le Chambon-Feugerolles, La Ricamarie, Rives de Gier , Grand Croix,...sont tout à fait inconnues de la plupart des Français. Cette région connaît actuellement une grave crise de reconversion. En effet, sa vie économique fut longtemps déterminée par trois types d'industries: le textile, la métallurgie, l'extraction de la houille. Ces différentes industries ont des origines lointaines. Les plus anciennes apparaissent au 12ème siècle . La grande expansion se situe au 19e, la production de houille est multipliée par 10 entre 1820 et 1870 . Cette augmentation se fait au prix d'une intense exploitation des mineurs, ce qui provoque des luttes très dures. Le souvenir n'en est pas effacé, il y a peu de temps un spectacle a fait revivre la fusillade du Brûlé qui en 1869 fit 12 morts. A La Ricamarie, sur la place de la mairie, il n'y a pas l'habituel monument aux morts mais une statue de Michel Rondet, mineur syndicaliste.

La récession actuelle de ces industries traditionnelles provoque une grave crise régionale. Pour certaines localités, le problème se pose en termes de survie et rend urgente une meilleure reconversion de la région stéphanoise.

1.1. L'évolution de la situation industrielle depuis 1945. (1)

Les industries stéphanoises subissent actuellement une modification de structures pour maintenir et augmenter production et chiffre d'affaires, ce à quoi elles réussissent pour la plupart en réduisant les coûts de production: augmentation de la productivité, compression du personnel, maintien des bas salaires.(En 1971 , les salaires de la région sont inférieurs de 17,2% à ceux de Lyon et de 12,8% à ceux de Grenoble.)

1.11. L'exemple du charbon.

La production de houille doit cesser en 1982 .

Production de houille en tonnes

	1870	1965	1976
Houillères de La Loire	3.354000	2.201000	540 000
France	-	54.037000	25.068000

La production est donc en nette diminution localement comme sur le plan national.

Rendement de fond en kg par ouvrier et par jour

	1946	1965	1976
Houillères de la Loire	1123	-	2224
France	-	2074	2916

Malgré une importante progression du rendement de l'extraction, le rendement des houillères de la Loire est inférieur au rendement national, car les mines tendent à un épuisement relatif: le pourcentage de charbon utilisable diminue (de 80% en 1947 à 65% à 1973). La conséquence de cette situation sur les hommes est la suppression des emplois.

Nombre d'emplois des Houillères du Bassin de la Loire

1945	1972	1975	1976
25000	4587	2166	1813

1.12. Les autres industries .

Dans les autres industries la situation est identique. L'industrie textile perd 2200 emplois depuis 1968, soit 20% . L'industrie métallurgique(fonderies, moteurs, chaudronnerie) perd 2300 emplois, soit 30% (chiffre légèrement surestimé). Le cas de Creusot Loire est particulièrement significatif : " Creusot-Loire occupe en effet 16000 salariés sur les 60000 de l'industrie métallurgique stéphanoise. Dans l'usine de la vallée de l'Ondaine, 3000 emplois ont déjà été supprimés en 20 ans à la suite de plusieurs fusions. La direction propose 600 nouvelles suppressions en 18 mois. Sa tactique à l'heure actuelle est

le désengagement. Elle projette de mettre en filiale certains services qui deviendraient de petites unités indépendantes. Ces micro-services plus vulnérables... pourront cesser toute activité sans que Creusot-Loire soit inquiétée ." (2)

1.13. La reconversion.

Les industries traditionnelles diminuent d'importance. Ce recul est en partie compensé par le développement des branches qui travaillent pour l'automobile, l'habillement et les machines. Les entreprises sont maintenant sous-traitantes, ce qui les rend d'autant plus sensibles à la crise. De plus on assiste à une concentration: les établissements de plus de 200 salariés passent de 44,5% en 1968 à 47,7% en 1972 . Le nombre d'établissements, s'il se maintient , n'indique pas une stabilité mais plutôt la compensation des disparitions par les créations. Enfin, les intérêts étrangers qui étaient absents avant 1965, sont maintenant présents dans de nombreuses entreprises.

La région stéphanoise est en train de faire une reconversion décisive pour son avenir. En effet, les grandes industries qui l'ont fait vivre jusque là sont sur le déclin, elle doit donc trouver de nouvelles industries pour éviter que la population à la recherche d'emplois n'émigre vers d'autres régions.

1.2. La Ricamarie.

Il nous importe de savoir si la situation de La Ricamarie est différente.

La commune de La Ricamarie, dont le nom viendrait d'une famille Récamier qui s'y serait réfugiée pour échapper à la peste vers 1628, fut longtemps tournée vers l'extraction du charbon. Elle est décrite par Théodore Ogier en 1856, en ces termes: " Les maisons sont de médiocre apparence, les rues sales, boueuses et mal pavées, et en faisant même la part du commerce local, qui est susceptible de dégrader les routes par la circulation continuelle de lourdes voitures chargées de charbon dont quelques morceaux se perdent et se brisent sous

les roues formant une boue épaisse et noire... Aussi quoique moderne, la commune de La Ricamarie ne se recommande-t-elle sous aucun rapport aux voyageurs et aux touristes... L'industrie locale roule sur l'extraction de la houille, la serrurerie, la fabrication des armes. Il y a aussi une verrerie à l'usage des articles indispensables à la fabrication des rubans." (3)

1.2.1. La vie économique et sociale.

L.

Le dernier puits ouvert dans le Bassin de la Loire, le puits Pigeot, se trouve à La Ricamarie. 628 Ricamandois y travaillaient en 1968, 130 en 1975. Les emplois supprimés par les Houillères, malgré les reconversions, rendent difficile la lutte contre le chômage. En mars 1977, 242 chômeurs, dont 31% étrangers, pointent à la mairie. Le chômage a commencé à apparaître il y a 5 ou 6 ans, et a progressé régulièrement pour atteindre un maximum de 260 (population active au recensement de 1975: 3940). Cependant une partie des emplois supprimés par les Houillères, est compensée par l'installation de nouvelles entreprises. La municipalité favorise ces installations. En effet, les Houillères, qui n'étaient assujetties ni à la patente, ni à la taxe professionnelle, rapportaient à la commune 130 000 ou 140 000 F., tandis qu'une entreprise ordinaire lui aurait rapporté 7 ou 8 fois plus. L'installation d'entreprises industrielles lui permet donc, en améliorant ses ressources, de faire des investissements.

En 1976, l'implantation d'un hypermarché a créé 300 emplois sur la commune, mais tous n'ont pas été pourvus par des Ricamandois. Dans une enquête partielle faite par la municipalité en 1976, auprès des entreprises industrielles (4), on relève 962 emplois, en 1972, ils n'étaient que de 634. Ces emplois se répartissent entre 60 entreprises dont 1/3 travaillent pour le bâtiment; 17 seulement ont plus de 10 salariés. La plus grande est une entreprise de découpage-emboutissage: La SIDER avec 250 salariés; viennent ensuite DOFIN (mécanique, 180 salariés), BERGER GOER (découpage-emboutissage, 72 salariés), LAURENT (boulonnerie, 52 salariés). La municipalité, par la création de la zone industrielle de Bayon et l'implantation d'un hypermarché avec centre commercial, montre sa volonté de créer des emplois sur place.

Il est évident que la municipalité ne peut pas pallier localement les effets d'une crise économique nationale et internationale. Néanmoins, elle ne ménage pas ses efforts pour en amoindrir les répercussions sur les Ricamandois.

La Ricamarie reste parmi les villes de 10 000 habitants du département de la LOIRE, ce sont:

Saint Etienne	220070
Roanne	55195
Saint Chamond	40250
Firminy	25060
Le Chambon-Feugerolles	20095
Rives de Gier	17706
Montbrison	12451
La Ricamarie	10426

Cependant, le recensement de la population de 1975 confirme les premières indications données par celui de 1968: principalement la diminution de la population. Il ne faut pas oublier que la commune a perdu 9,6% de sa population entre 1968 et 1975 ce qui est inquiétant pour sa survie. Cette diminution a commencé en 1962

1962	1968	1975
11902	11539	10426

La population a tendance à vieillir, les jeunes partant chercher du travail ailleurs:

	La Ricamarie		France
	1968	1975	1975
0-19 ans	33%	30,8%	33,8%
20-64 ans	56%	55,5%	53,6%
65 et plus	11%	13,7%	12%

La population est peu diplômée et peu qualifiée professionnellement.

Diplômes d'enseignement général dans la population active de plus de 15 ans

	La Ricamarie		France
	1968	1975	1975
sans diplôme	67	64,5	57,6
C.E.P.	28	28,8	39,3
B.E.P.C. et plus	5	6,7	13,1

Diplômes d'enseignement professionnel

	La Ricamarie		France
	1968	1975	1975
Sans diplôme	85	82,6	84,7
C.A.P.	11	14,1	9,2
Brevet et plus	4	3,3	5,1

Le secteur tertiaire, s'il est en progression (18,8 au lieu de 16,7), reste en-dessous de la moyenne nationale: 29,4% .

Population par catégorie socio-professionnelle

	La Ricamarie		France
	1968	1975	1975
Professions libérales	1	0	4,9
Cadres moyens	4,9	5,1	9,8
Employés	10,8	13,7	14,7
Ouvriers	70,2	66,6	37,8
Dont O.Q.	24,6	25,9	
O.S.	17,5	23,9	
Mineurs	14,9	3,3	
Manoeuvres	10,8	10,4	

Le pourcentage d'immigrés est très élevé.

	1968	1975
La Ricamarie	11,4% (dont 5,6% d'Algériens)	16,3% (dont 7,7% d'Algériens)
Villes de 10000 à 19999		4,4%
France		1,5

La population ricamandoise est donc à forte proportion ouvrière, peu diplômée et peu qualifiée professionnellement. La main-d'oeuvre immigrée, pour la plus grande part non qualifiée, accentue encore le déséquilibre. Enfin le peu d'emplois sur place (environ 900 emplois pour 3900 personnes actives) oblige celle-ci à des migrations quotidiennes dans la vallée de l'Ondaine ou la région stéphanoise.

Le recensement de 1975 nous donne aussi quelques indications sur le logement et le niveau de vie.

Date d'achèvement des immeubles

	avant 1871	1871-1914	1914-48	49-61	62-67	1968
La Ricamarie	15,3/ 11,7	36,9/24,3	29,6/22,8	11,6/16,7	6,6/12	13,1
Villes de 10000 à 19999	23,4	22,1	19,7	19	15,9	
France	26,1	25,1	19,1	15,7	13,6	

Malgré la rénovation des quartiers de la Mine et du Montcel, les logements restent encore vétustes et sans confort.

Immeubles alimentés en eau froide seulement

	1968	1975
La Ricamarie	57,9%	34,1%
France	—	40,6%

De plus le niveau de vie de la population est bas.

Pourcentage de ménages possédant le téléphone

	1968
La Ricamarie	4,2
La Loire	9,8
France	22,7

Pourcentage de ménages possédant une voiture

	1968	1975
La Ricamarie	35,6	45,4
France	53,3	-

La vie de la Ricamarie est profondément marquée par le passé. Les échanges sociaux, qui se faisaient par quartiers (La Mine, le Montcel) correspondant à des cités de mineurs, fonctionnent encore de cette façon ce qui implique une certaine conception d'information et d'animation pour toucher l'essentiel de la population.

Ce tableau de la vie économique et sociale est certes sans fioritures. Il peut paraître brutal: il ne fait que confirmer les propos des élus qui sont conscients de la situation. La commune n'a pas grand chose pour retenir sa population: peu d'emplois, des logements anciens, une ville sous-équipée. Pourtant beaucoup de demandes de logements non satisfaites indiquent le désir des Ricamandois de rester dans leur ville. C'est pourquoi dès son élection en 1965, la municipalité s'est lancée dans diverses actions:

- L'installation de la zone industrielle de Bayon, pour compenser les pertes d'emplois au niveau de la commune et apporter de nouvelles ressources financières.
- Deux quartiers vétustes ont disparu et sont remplacés par des logements neufs. Ce sont les quartiers de la Mine et du Montcel.
- La refecton des voies est en cours de réalisation.
- Les bibliothèques et le centre culturel sont créés et développés.

- Enfin la création du C.E.C. permettra aux jeunes Ricamandois d'être scolarisés sur place; la pratique d'une pédagogie coopérative leur donnera la possibilité de devenir des citoyens responsables de leur collectivité.

1.2.2. La vie culturelle

La politique culturelle de La Ricamarie tient compte de deux faits importants: les habitations s'échelonnent le long de la route de Saint Etienne, Firminy sur 2 km; les Ricamandois ont conservé l'habitude de vivre par quartiers, ce qui explique une information très diversifiée et des locaux culturels et sportifs répartis autant que possible sur l'ensemble de la commune.

Cette politique nécessite un effort financier important. Les dépenses du secteur enseignement sport et culture représentent 36,6% du total des dépenses communales. Dans le budget sport et culture 1971-75, le sport représente 45,8%, les bibliothèques 30,66%, l'école de musique 3,25%, le centre culturel 20,2%. Elle comporte quatre éléments: le sport, le tiers temps pédagogique, le centre culturel, les bibliothèques.

Les sports : Le développement des équipements est particulièrement important dans le domaine sportif. Les dépenses réelles par habitant en 1975 représentent 78F. La commune a construit le stade de Caintin, participé à une piscine intercommunale, enfin une halle des sports et des terrains extérieurs d'entraînement et de loisirs sont compris dans le complexe du C.E.C. Dès maintenant les Ricamandois peuvent pratiquer les sports suivants: football, basket, volley, athlétisme, boules, mais aussi: ski, gymnastique, voile, canoë kayak, plongée sous-marine, équitation, escalade, ski nautique, marche, cyclo-tourisme.

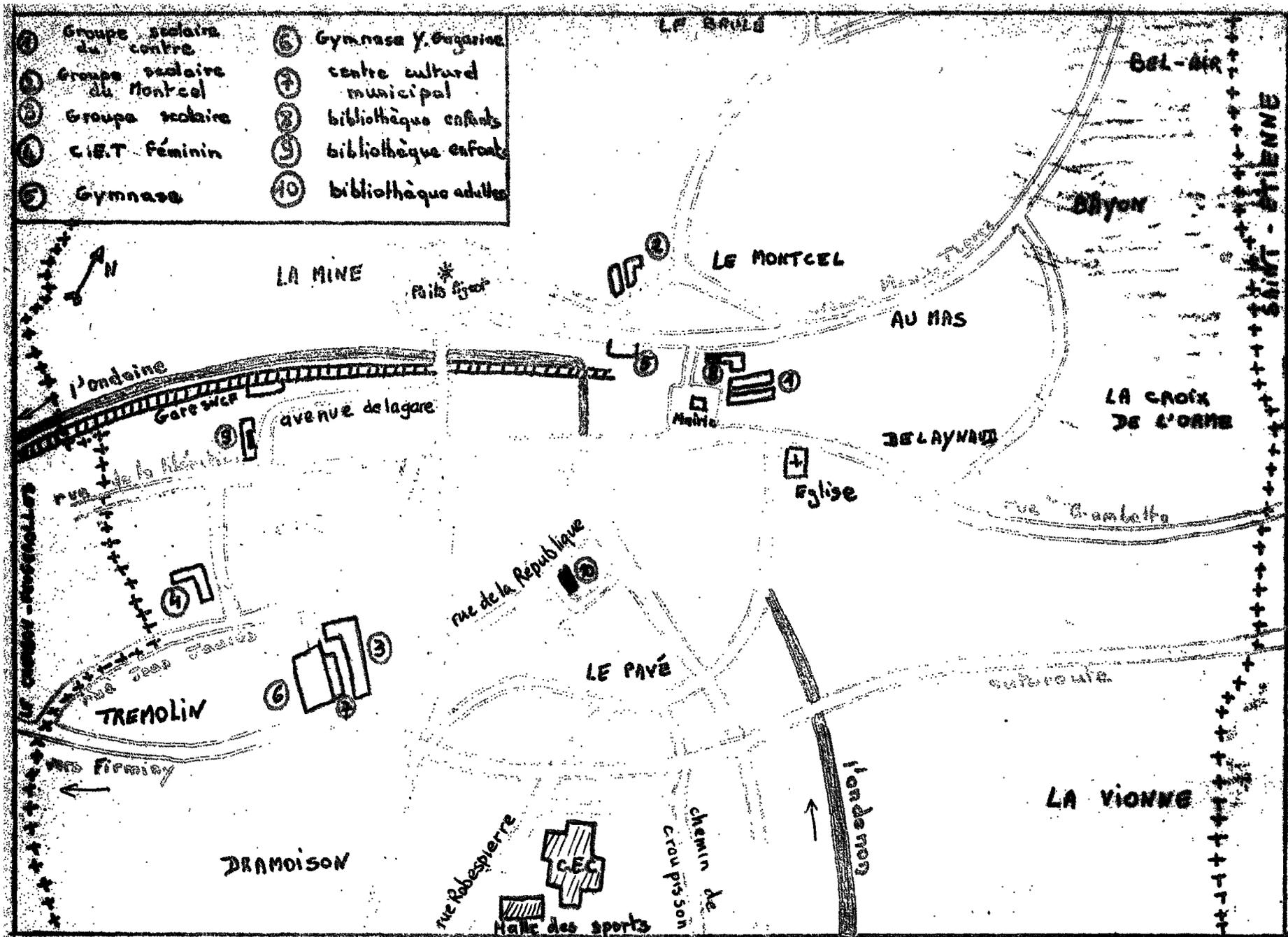
Le tiers-temps pédagogique: Consciente que c'est dès l'école qu'il faut lutter contre les ségrégations, dès 1965, la commune a commencé à mettre en place le tiers-temps pédagogique dans les classes primaires.

Le premier animateur est embauché en 1969; ils sont neuf actuellement, payés par la municipalité et chargés de l'initiation des enfants et de l'organisation des activités sportives et culturelles dans le cadre de l'école. La dernière animatrice recrutée s'occupe de la musique. De plus, des classes-nature et des classes de mer sont organisées avec l'O.C.C.E. La place occupée par le tiers temps pédagogique et l'orientation qui lui est donnée (sport et "culture") indiquent nettement les préoccupations de la municipalité: favoriser par tous les moyens le développement et l'épanouissement physique et intellectuel de tous les enfants, en particulier des plus défavorisés. Cet effort a déjà des résultats, en 1967, 60% des enfants avaient des retards scolaires, en 1976, seulement 50% .

Si le pôle d'activités culturelles pour les enfants, est l'école, pour les adultes, ce pôle est le Centre culturel. Il est géré par un animateur à temps plein et situé dans un local contigu au gymnase Youri Gagarine ; il est doté d'un matériel important: magnétoscope, magnétophones, appareils photo, projecteurs diapositives et cinéma. Ce matériel est mis à la disposition des associations et groupes de La Ricamarie. L'activité du Centre s'oriente en trois grandes directions: L'information, l'organisation et la coordination enfin la formation.

L'information se fait par tous les moyens pour toucher toutes les catégories de population sur tous les sujets. Le moyen le plus important: un journal, "Ric-Carrefour" qui paraît deux à trois fois par an à des moments forts de l'animation (un numéro sur la fête du livre, un autre sur le mois de la consommation, le troisième sur le C.E.C.). Le Centre culturel a réalisé au sujet du C.E.C., un montage audio-visuel et une maquette pour informer la population du projet. Il participe au journal d'informations culturelles de la vallée " Le Fouga".

Hostile au placage sur la population, à majorité ouvrière, d'activités auxquelles elle serait indifférente, le Centre coordonne et soutient les activités créées par les Ricamandois eux-mêmes. Le mois de la consommation a été réalisé par les associations populaires familiales, le centre social, le service social, la bibliothèque, les commerçants de la commune. Le Centre culturel a abrité diverses expositions: cartes postales, champignons ... Il a animé quelques activités dans les classes dont un atelier bois.



LA RICAMARIE et l'implantation des équipements socio-culturels (d'après le plan de la commune)

La vie associative qui est très riche à La Ricamarie a besoin de cadres. Le Centre a organisé divers stages de formation: conduite de réunions, initiation au matériel audio-visuel, gestion d'association, sérigraphie, photo. Au vu de ces activités, on peut déjà mesurer le rôle important qu'aura à jouer le Centre culturel dans le fonctionnement du C.E.C. et son intégration dans la cité.

Le dernier élément de l'action de la municipalité est la lecture publique. Trois ans après son élection, elle décidait, en 1968, le recrutement d'une bibliothécaire, Mlle Lerolle, et achetait une ancienne épicerie, dans laquelle elle plaçait 1500 livres. Il y a maintenant 3 bibliothèques: l'ancienne épicerie, rue de la République, pour les adultes, une bibliothèque pour les enfants, avenue de la Gare, dans les m² sociaux d'immeubles récents, une deuxième bibliothèque pour les enfants, dans le groupe scolaire primaire derrière la Mairie. 5 personnes à temps plein y travaillent. 18 bénévoles assurent des permanences régulières pour les enfants et les adultes (ouvertures tardives). Les fonds y compris celui du C.E.C. atteignent 19250 volumes. La bibliothèque possède une caravane-camping aménagée en bibliothèque; elle est actuellement sous-utilisée, mais le quartier du Montcel, légèrement excentré, justifiera son emploi, lorsque la rénovation sera terminée.

Activités des bibliothèques. Cet effort en locaux, en livres et en personnel se concrétise par le prêt de livres. Même s'il a régressé en 1976, le prêt par habitant reste important: 2,7 livre par habitant. 10% de la population alphabétisée fréquentent la bibliothèque. Cependant Mlle Lerolle cherche des explications et des solutions à ce recul. Pour les jeunes, le développement des bibliothèques de classe, la réduction des effectifs scolaires sont certainement responsables. Pour les adultes, ce n'est pas la fréquentation qui diminue, mais le nombre de livres empruntés par lecteur. Les difficultés économiques provoqueraient-elles une préoccupation, une angoisse qui limiterait la lecture? L'activité de la bibliothèque se ressent aussi de la mobilisation du personnel pour la mise au point et l'ouverture de la Médiathèque.

Activités d'animation. Parallèlement à ses activités de lecture, la bibliothèque continue l'animation autour du livre, par des moyens habituels, comme la liste des nouvelles acquisitions, un recueil de critiques sur les nouveautés qui est mis à la disposition du public.

Des prospectus présentant la bibliothèque ont été distribués à toute la population. Enfin, un rapport annuel, exemplaire par sa qualité et son honnêteté est adressé aux organismes et personnalités en relation avec la bibliothèque. D'autres moyens plus exceptionnels, ont été utilisés, dans le cadre de la fête du livre ou en dehors: soirées poésie, débats, lecture, entretiens avec des auteurs, présentation de livres à deux expositions (les champignons et les livres, livres, jouets et disques pour enfants au moment de Noël) et dans les vitrines des commerçants. La nécessité de renforcer les liens avec les lecteurs a poussé à la mise sur pied d'un comité de lecteurs qui devrait inciter les usagers à devenir responsables des orientations de la bibliothèque.

La bibliothécaire a participé aux réunions des permanents culturels de la commune dans un but d'information réciproque et de coordination. Des contacts ont été pris avec d'autres bibliothèques intégrées et la bibliothèque de Maisons-Alfort qui se préoccupe de la lecture des adolescents. L'animation vers les enfants a pris deux directions: la lecture-détente et la lecture-documentation.

La lecture-détente: Des activités d'expression ont lieu tous les mercredis après-midi à la bibliothèque de la Gare. Des écrivains ou des illustrateurs sont venus dans les classes débattre avec les enfants. Un échange de cassettes est fait avec Bernard Clavel qui a des difficultés pour venir. Des présentations de livres ont été faites dans des classes ou des ateliers de lecture. Des séries de 4 à 10 exemplaires d'un même titre sont prêtées aux instituteurs pour exploiter un thème en partant de cet ouvrage. Dans ce cas, la lecture-détente n'est pas différenciée de la lecture-documentaire.

La lecture-documentaire: En ce qui concerne la lecture documentaire proprement dite, l'apprentissage a pris différents aspects: visites par des classes de la bibliothèque, recherche sur des thèmes en classe ou à la bibliothèque avec la collaboration des instituteurs et des bibliothécaires. Ce pré-apprentissage de l'auto-documentation doit préparer les enfants du primaire à utiliser au maximum la médiathèque du C.E.C.

A court terme, septembre 1977, les problèmes importants sont posés par le C.E.C. Le fonds de livres et de disques sera-t-il prêt? Comment la médiathèque fonctionnera-t-elle? Mais ces problèmes ne doivent pas en dissimuler d'autres: la lecture des adolescents, celle

de la population immigrée (10% de la population totale est analphabète), la stagnation de la lecture des adultes.

Les élections municipales de 1977 étaient pour la municipalité un test. Elue pour la première fois en 1965 à une très faible majorité, elle a été réélue en 1971 avec environ 69% des suffrages exprimés. Les élections de cette année étaient donc attendues avec intérêt puisqu'elles permettaient de savoir si la population maintenait sa confiance aux élus. Car pour une petite ville se lancer dans une politique audacieuse n'est pas sans créer des réticences. Beaucoup de parents, soucieux que leurs enfants apprennent "sérieusement" pour avoir un bon métier et échapper ainsi au chômage, se posent des questions, et se demandent si cette nouvelle pédagogie ne favorise pas l'épanouissement au détriment de l'acquisition des connaissances.

Le résultat des élections rend optimiste. La liste d'Union de la Gauche obtient plus de 71% des suffrages: Elle conserve donc la confiance des Ricamandois.

2. LES EQUIPEMENTS INTEGRES.

Pourquoi des collectivités comme La Ricamarie ou des villes nouvelles ont-elles choisi la solution de l'intégration; quels objectifs ont-elles? Quelles formes peuvent prendre les équipements intégrés?

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, avec l'accès du plus grand nombre à un certain confort, la question culturelle est venue au premier plan. Elle est d'abord apparue sous l'aspect de multiples associations éducatives et culturelles qui sont nées vers les années 45-46. Dans les années 60, l'Etat, dans le cadre d'une politique de décentralisation culturelle, décidait la création en province des Maisons de la Culture. Le premier objectif, avoué, était de soutenir et promouvoir l'activité de ces groupes, le second, inavoué, de les encadrer et de les contrôler. Dans la décennie qui suivit, de nombreux conflits éclatèrent entre animateurs et municipalités, entre l'Etat et les Maisons de la Culture. De plus l'ensemble de la population resta indifférent; dans le meilleur des cas 10% de celle-ci participaient aux activités, ce qui conduisit à un échec relatif des Maisons de la Culture. Vers les années 65-70, l'idée de l'intégration, c'est-à-dire, grouper en un seul établissement des organismes ayant des fonctions différentes- culturelles, sociales, sportives, commerciales et de loisirs, apparaît en France.

Cette idée n'était pas nouvelle: dès 1925, la direction de l'administration du Cambridgeshire avait avancé l'idée des "collèges ruraux"; en 1961, 12 de ces collèges étaient réalisés. Ils réunissaient les services suivants: enseignement, santé et services sociaux, consultations agricoles, bibliothèques, activités culturelles, sportives et récréatives. Le Leicestershire suivit cet exemple, en créant les Community colleges ces dernières années. D'autres pays ont construit des équipements intégrés: l'Allemagne, le Danemark, la Suède, les Etats-Unis, la France.

2.1. Les objectifs. Ces équipements prennent des formes dissemblables, ils correspondent pourtant à trois objectifs: l'intégration des locaux, l'intégration de la population, l'intégration de la ville.

2.1.1. L'intégration des locaux. L'échec des bâtiments culturels isolés, comme les Maisons de la Culture, qui avaient nécessité souvent des investissements importants et qui n'étaient pas adaptables, a conduit à rassembler dans un seul ensemble ou dans un seul bâtiment des locaux à usage divers. D'une part, l'économie est faite à la construction puisqu'on construit sur un terrain, et au même moment et à l'achat du terrain, car le groupement des services permet de gagner de la surface. D'autre part, ces équipements étant plus utilisés (par exemple: un laboratoire de langues sera utilisé par les élèves, par les personnes en Formation continue, par des usagers) l'autorité administrative, sûre d'un coût d'entretien moins élevé, décidera plus facilement de faire l'investissement. C'est pourquoi les villes nouvelles, face au coût des terrains et à la nécessité de créer tous les équipements collectifs rapidement ont choisi l'intégration.

2.1.2. L'intégration de la population. Le second objectif est de lutter contre la séparation des groupes ou classes. La préoccupation des Maisons du temps libre de Ricklingen à Hanovre est de mélanger les jeunes et les personnes âgées, de mélanger aussi les catégories sociales. De même les Community colleges étaient conçus pour réunir les enfants et les adultes. Mais la ségrégation ne touche pas que les groupes d'âge, mais surtout les classes sociales. Si les activités socio-culturelles ont du succès auprès des classes moyennes (cadres et employés), les ouvriers, à quelques exceptions près ne participent que très peu à ces activités. En mettant dans le même lieu, sport, formation continue, enseignement, culture, loisirs, on espère susciter l'intérêt, puis la participation de tous à toutes les activités. Ces locaux doivent aussi faciliter l'activité des associations volontaires et favoriser l'échange entre celles-ci, pour empêcher la constitution de nouveaux groupes fermés.

2.1.3. L'intégration de la ville. Le dernier objectif est l'insertion des équipements dans la communauté urbaine. Les villes nouvelles souvent villes-dortoirs, ont ressenti la nécessité de lancer des programmes d'équipements intégrés, avec la volonté de faire vivre leur cité, de créer un centre semblable à la place d'un village où chacun peut rencontrer ses concitoyens et tisser un large réseau de relations sociales. Dans les grandes villes, cette intégration peut se faire au niveau des quartiers, c'est le choix fait par la ville de Franfort sur

le Main (680000 habitants) qui a décidé en 1969 la création des Maisons du citoyen-Bürgerhaus- une quinzaine qui desservent^{nt} entre 15000 et 60000 habitants. Chaque quartier a décidé de ses besoins et des équipements qu'il souhaitait. Il y a une dizaine d'années, la France a esquissé un pas vers l'intégration au niveau de l'immeuble d'habitation, avec l'institution des "m² sociaux" dans les ensembles de plus de 50 logements. C'est à dire qu'un m² par logement construit est affecté à l'usage collectif. Ces "m² sociaux" peuvent atteindre l'importance d'un ou deux appartements et permettent l'installation d'une bibliothèque ou d'un équipement socio-culturel réduit. Dans certains cas, ils sont regroupés sur une plus grande échelle et abritent, par exemple, une maison de jeunes. Dans d'autres, bien que construits, ils restent inutilisés.

2.2. Un pôle d'attraction. Pour avoir toutes chances de jouer un rôle intégrateur, les divers équipements doivent être groupés autour d'un pôle d'attraction. On peut distinguer trois pôles principaux: le commerce, le lieu de passage, l'école.

2.2.1. Le commerce. Il est souvent utilisé à l'étranger: Danemark, Suède, Grande-Bretagne; assez peu en France où il n'y a que deux exemples: Evry et Cergy-Pontoise. La population, trouvant les bibliothèques, les galeries d'art, les locaux culturels près des commerçants n'a plus besoin de faire une démarche particulière pour se livrer à une activité culturelle.

2.2.2. Le lieu de passage dense. C'est aussi un lieu de passage "obligatoire" pour la population qui l'utilise pour se rendre à son travail, faire des achats, ...La station du R.E.R. à La Défense pourrait fort bien jouer ce rôle; le centre commercial de La Part-Dieu à Lyon est conçu sur ce modèle, sur un axe routier et au centre du réseau d'autobus. Ce pôle a été utilisé en Grande-Bretagne avec succès.

2.2.3. L'école. C'est le pôle le plus choisi et ce dans tous les pays. La raison la plus simple de ce choix est l'économie. En effet les équipements scolaires sont utilisés 8 à 9 heures par jour et 200 jours par an. L'utilisation, le soir, en fin de semaine, rentabilise le coût de fonctionnement des locaux.

D'autres raisons plus complexes interviennent; La scolarité étant obligatoire, tous les parents ont un jour ou l'autre besoin de venir à l'école. La pratique d'une pédagogie nouvelle dans les écoles intégrées peut susciter la curiosité des parents. Inversement, l'école est rejetée par ceux qui la quittent et les parents répugnent à venir dans des locaux auxquels sont liés des mauvais souvenirs et parce qu'ils pensent que ce qui s'y passe ne les concerne pas. L'exemple de La Ville-neuve de Grenoble montre que l'intégration et la pédagogie nouvelle ne suffisent pas à faire venir à l'école les parents des classes sociales défavorisées. Des possibilités existent pourtant:

-que l'école devienne centre de formation initiale et permanente.

-que les enfants et les adultes apprennent ensemble et s'enseignent mutuellement.

-que l'école s'ouvre sur le monde extérieur.

Mme F. Clark définissait clairement cette ouverture à propos de la Ville nouvelle de New-York, Welfare Island: "Nous devons mettre fin à l'isolement des élèves par rapport à la communauté, encourager les jeunes et les adultes à étudier ensemble et pousser les adultes à participer à l'activité éducative soit avec leurs enfants, soit parce qu'ils voient cette activité s'exercer autour d'eux. Nous espérons que les habitants deviendront les professeurs et les étudiants d'un enseignement post-scolaire."

-que la pédagogie nouvelle mette en pratique un nouveau concept de culture. La culture, ce n'est plus l'Art, le Beau, les Livres, mais le réel, le quotidien. En conséquence, l'école doit maintenant développer la capacité à prendre en charge la vie quotidienne, à la critiquer, à la créer, à agir sur le réel au lieu de le subir, concrètement à devenir un citoyen actif et responsable. C'est d'ailleurs, à long terme, la seule possibilité de réussite des équipements intégrés: qu'ils soient gérés par ceux qui les utilisent.

3. LE CENTRE EDUCATIF ET COOPERATIF " JULES VALLES "

3.1. Historique

3.1.1. Naissance de l'idée d'intégration.

La politique mise en place par la Municipalité après les élections de 1965 s'était traduite par une action simultanée dans le domaine économique et social aussi bien que dans le domaine culturel. En matière culturelle, la Municipalité avait défini une politique de l'enseignement, une politique de la lecture publique, une politique de l'animation culturelle et une politique du sport. Dans le domaine de l'enseignement, l'action de la Municipalité s'était orientée vers le développement du tiers-temps pédagogique. Or, à l'issue du cycle élémentaire, les élèves se retrouvaient dans un type d'établissement traditionnel et contraignant dans lequel, l'expérience le montrait, les élèves avaient du mal à s'adapter. Il fallait donc assurer la continuité de ce type d'enseignement. D'où l'idée de créer un établissement secondaire plus adapté aux besoins des enfants

En second lieu l'action en matière de lecture publique avait donné des résultats nettement supérieurs à la moyenne nationale. L'idée de départ avait été de développer, en fournissant des moyens proportionnés aux ressources d'une petite ville, des équipements éclatés proches de la population. Il s'agissait dans l'esprit des élus de favoriser une lecture active et non pas seulement de pure consommation. Il fallait donc, dans un premier temps, développer à l'école une lecture propre à éveiller le sens critique des élèves. D'où les animations autour du livre proposées par la bibliothécaire en relation avec les animateurs du Centre Culturel. De même l'action de la bibliothécaire et des animateurs auprès des adultes. Mais très rapidement, devant les résultats obtenus, les équipements se révélèrent insuffisants. Peu à peu, la conception d'un établissement regroupant l'enseignement et la bibliothèque s'est fait jour. Par ailleurs, les actions menées dans les autres domaines de la culture étaient liées entre elles, et il devenait nécessaire de les unifier organiquement. Dès lors, l'idée de créer un établissement qui intégrerait les différentes fonctions de l'action culturelle s'est définitivement imposée.

3.1.2. Les étapes de la naissance du C.E.C.

3.1.2.1. L'élaboration de l'hypothèse pédagogique.

Dès 1964, un C.E.S. avait été inscrit à la carte scolaire pour La Ricamarie. Les élus, partant de l'idée que le C.E.S. serait pro-

grammé vers les années 1972 - 1973 puisque la règle générale veut qu'un délai de huit à neuf ans sépare l'inscription à la carte scolaire de la programmation, pensaient mettre à profit ~~ce~~ délai pour concevoir cet établissement nouveau.

L'année 1969 voit la naissance du premier texte définissant les finalités du C.E.C. Il est rédigé par M. MOURIER, Adjoint, responsable de la commission de l'enseignement, de la culture et du sport à l'école, professeur à l'I.U.T. de Saint Etienne. Mais, comme la Municipalité n'a pas de compétence en matière de pédagogie, elle a confié aux responsables départementaux de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (l'O.C.C.E.) le soin d'élaborer l'hypothèse pédagogique définissant les structures et les modes de fonctionnement de cet établissement. Il faut souligner ici le rôle capital joué par M. MOURIER, non seulement par ce que ses relations personnelles avec les membres de l'O.C.C.E. ont permis de donner un contenu précis à ce projet, mais aussi par ce qu'il est à l'origine de la politique culturelle de la Municipalité et le principal ouvrier de la réalisation du C.E.C.

En 1972, l'O.C.C.E. a publié le premier document étudiant l'organisation du C.E.S., et intitulé "Dossier Structure interne" (joint en Annexe 7)

Dès cette période les groupes de travail, réunissant les professeurs spécialistes d'une matière se sont mis en place pour étudier des outils de travail propres aux modes d'enseignement définis par l'hypothèse pédagogique et les ont testés dans leurs classes.

En 1974, l'O.C.C.E. a rédigé un dossier avant-projet du C.E.S. comprenant ^{un} dossier d'expérimentation pédagogique intitulé : " Pour un C.E.S. coopératif (joint en Annexe 2.)

Enfin en Janvier 1977, l'O.C.C.E. a rédigé à l'issue d'un stage réunissant l'Inspecteur d'Académie, M. MOURIER, les futurs responsables du C.E.S., les participants des différents groupes de travail, un document qui rend-compte des problèmes pratiques que pose le fonctionnement du C.E.S., document intitulé : "Stage pour un C.E.S. coopératif" (joint en Annexe 3.)

Il faut signaler aussi les différences de point de vue entre les groupes de travail de l'O.C.C.E. qui estiment n'être pas prêts pour assurer ^{dans} de bonnes conditions le démarrage du C.E.S. à la rentrée 1977 et la Municipalité, ^{qui} sous la pression de la population, ne veut pas retarder encore l'ouverture d'un C.E.S. si longtemps attendu.

3.122. Les difficultés de la programmation du C.E.C.

Des difficultés d'ordre administratif, liées à la complexité du projet qui faisait intervenir plusieurs administrations n'ont pas manqué de marquer toute cette période.

3.122³. Les problèmes spécifiques au C.E.S.

- la Section d'Enseignement Spécialisé. (S.E.S.)

Dès l'origine le C.E.S. devait comporter une S.E.S. afin d'assurer par le biais de l'enseignement préprofessionnel une nouvelle liaison avec une cité dont la tradition ouvrière du reste en imposait l'idée. Or, en 1972, sans qu'il y ait eu de véritables explications, l'Administration la supprime. C'était là réduire une composante indispensable au futur C.E.C. puisqu'il était prévu que les ateliers de la S.E.S. servent à l'ensemble des élèves du C.E.S.

Ne voulant pas compromettre une partie essentielle du projet éducatif, vitale pour La Ricamarie et puisqu'il existait dans l'ensemble de la vallée de l'Ondaine des besoins importants de formation dus aux problèmes de la reconversion et du chômage, la Municipalité s'est tournée vers les responsables de la Formation Continue et a accompli toutes les démarches nécessaires pour obtenir la création d'un Centre de Formation Continue.

C'était là un nouveau pas franchi dans l'intégration, puisque le C.E.C. accueillerait à la fois des enfants et des adultes

Plus tard, l'Administration a réintroduit la SES, ce qui n'a pas été sans poser des problèmes à l'architecte, car le projet architectural étant déjà avancé, il lui a fallu concevoir de nouveaux sous-sols pour la réintroduire dans le C.E.C.

Plus grave encore, l'existence même du C.E.S. a été menacée. En effet l'autorité préfectorale a préféré choisir, pour des raisons politiques, de programmer un deuxième C.E.S. au CHARBON-FEUGEROLLES plutôt qu'à LA RICAMARIE. Pourtant, le terrain avait déjà été acquis par la Municipalité.

Finalement, la Municipalité soutenue par des actions revendicatives de la population a réussi à avoir gain de cause, et le nouveau Préfet, nommé dans l'intervalle, a autorisé la programmation du C.E.S. pour 1977.

Toutefois les difficultés ne se sont pas arrêtées là, car il fallait obtenir également la programmation des autres équipements et attendre la publication des arrêtés correspondants pour entreprendre la construction du C.E.C.

3.122. Les problèmes spécifiques au Centre d'Animation Culturelle (C.A.C.)

Malgré les accords des autorités locales, Préfet, Directeur régional des Affaires Culturelles, le C.A.C. ne sera pas équipé en 1977. Les locaux seront pris en charge par la Municipalité mais les installations ne seront subventionnées qu'en 1978.

Finalement, la Municipalité a décidé de commencer les travaux en Novembre 1976, sans attendre l'autorisation de programme et acceptant de préfinancer la construction, afin que le C.E.C. puisse fonctionner à la rentrée 1977.

3.123. La situation fin Mai 1977.

- situation administrative.

Le texte définissant le statut du C.E.S n'est pas encore paru mais devrait l'être rapidement, car sa parution est liée à la signature de la convention entre l'équipe pédagogique (qui n'existe pas et qui sera remplacée en tant que partenaire par l'équipe administrative qui elle, est déjà nommée) et l'I.N.R.D.P. conformément aux réglementations en vigueur. Néanmoins, on sait que son statut sera celui d'un établissement chargé d'expérimentation.

- situation financière.

La Municipalité se trouve actuellement en difficulté, car si l'autorisation de programme est enfin parue, les crédits de paiement sont bloqués et les travaux arrêtés.

- problème de la gestion comptable du C.E.C.

Actuellement le projet de convention de gestion achoppe sur le plan de la gestion comptable. Le Trésorier Payeur Général refuse que l'Attaché d'Intendance nommé en principe au CES par le Rectorat soit aussi l'agent comptable de l'ensemble du C.E.C. et voudrait imposer dans ce rôle le Receveur Municipal de La Ricamarie.

3.2. Objectifs du C.E.C.

Lorsque la Municipalité a décidé de réaliser cet établissement à aucun moment, en raison de ses ressources limitées et conformément à sa politique globale, il n'a été question d'en faire un établissement de prestige. Au contraire, elle pense pouvoir démontrer que sa réalisation n'accroîtra pas les impôts locaux et qu'un tel établissement pourra être généralisé dans des communes de la même importance.

Les objectifs généraux du C.E.C. ont été définis dans plusieurs documents. L'un établi conjointement par la Municipalité, l'O.C.C.E., l'équipe administrative du C.E.S. en Septembre 1976 en fait la synthèse. (1). Nous en citerons de larges extraits :

" Il doit répondre d'abord au sous-équipement scolaire et culturel et ensuite abolir les barrières culturelles qui se traduisent le plus souvent par des difficultés d'expression et l'absence d'un langage commun dans la parole, l'écrit, l'image, l'art...

Pour cela, il s'essaie à réaliser un modèle parmi d'autres d'éducation permanente en liant formation initiale et formation continue.

Il offrira à chaque individu les moyens :

- de se mieux situer par rapport à la communauté et à la société en général.
- de se prendre en charge en participant à un développement."

Voilà brièvement et clairement définies les finalités du C.E.C. A travers elles, se lit l'option fondamentale de la Municipalité : le C.E.C. sera l'instrument éducatif qui préparera chaque usager en participant à la marche de l'établissement à prendre en charge les problèmes de la communauté toute entière.

3.3. Le mouvement coopératif à l'origine de l'hypothèse pédagogique.

Nous avons vu qu'après avoir défini les finalités du C.E.C., la Municipalité de La Ricamarie a confié à l'O.C.C.E. le soin d'élaborer l'hypothèse pédagogique.

- L'O.C.C.E. est un organisme qui fédère les différentes coopératives scolaires, d'abord à l'échelon départemental et ensuite à l'échelon national. Il apporte une aide pédagogique aux enseignants qui, de la maternelle au secondaire, mettent en pratique l'esprit du mouvement coopératif.

- La coopérative scolaire telle que l'a définie le Congrès de Tours en 1948 est une " société d'élèves gérée par eux avec le concours des

maîtres en vue d'activités communes. Inspirées par un idéal de progrès humain, elles ont pour but l'éducation morale, civique et intellectuelle des coopérateurs par la gestion de la société et le travail de ses membres. Les fruits du travail commun sont affectés à l'embellissement de l'école et à l'amélioration des conditions de travail, à l'organisation de la culture artistique et des loisirs des sociétaires, au développement des œuvres scolaires et postscolaires d'entraide et de solidarité." (2)

- Les activités de la classe coopérative sont des tâches pratiques nées des besoins de la vie scolaire : décoration de la salle de classe, fabrication ou acquisition de matériel, création ou organisation de bibliothèques, organisation de voyages scolaires, correspondance scolaire. Elles peuvent être également des activités centrées sur la connaissance du milieu ou de la nature ou bien encore des activités d'entraide et de solidarité comme la participation aux campagnes contre la faim dans le monde.

- Dans la Loire, l'O.C.C.E. s'est attaché à développer par exemple des " coins documentaires " dans chaque classe coopérative. Au coeur de chaque classe, il existe en effet un " coin " où les enfants ont libre accès et où sont rassemblés à la fois les livres pour la " lecture suivie " (il s'agit de séries d'exemplaires du même titre pour les activités centrées sur le livre), livres de loisir et livres documentaires (Bibliothèque de Travail de la pédagogie Freinet, livres de vulgarisation scientifique etc...) Le rôle du maître dans ces classes n'est plus d'être le dispensateur unique des connaissances mais d'être celui qui oriente les recherches nées des intérêts des enfants vers les documents. Nous trouvons ici l'un des apports décisifs commun aux mouvements de rénovation pédagogique depuis la fin du 19^e siècle. Cette mutation pédagogique, centrée sur les besoins des enfants et sur ses intérêts et qui transforme le rôle du maître a pour conséquence le travail sur le document, le développement de la lecture de fiction et des documents. Elle place également la bibliothèque au centre des activités éducatives.

Nous voyons bien aussi que si le mouvement coopératif n'est pratiquement pas représenté en tant que tel dans les écoles de la Ricamarie, leur mode de fonctionnement se trouve très proche du modèle coopératif tant par l'importance accordée au tiers-temps pédagogique qu'à la place de la lecture dans l'enseignement.

D'ailleurs, l'O.C.C.E. a organisé en relation avec l'Inspection Académique de la Loire des stages à l'intention des maîtres de La Ricamarie

pour les initier au mode de fonctionnement de la classe coopérative et leur permettre de préparer leurs élèves à l'entrée au C.E.C. Ainsi, il y a un stage d'une semaine pour tous les maîtres de C.M. 2 de La Ricamarie, de même un stage de recyclage de douze semaines a été ouvert en priorité aux maîtres de La Ricamarie.

3.4. L'hypothèse pédagogique du C.E.C.

Selon M. DENIS, secrétaire départemental de l'O.C.C.E., le C.E.S. ne sera pas à proprement parler un établissement nouveau. Son originalité ^{tient à ce} qu'il est le premier établissement coopératif dans le secondaire. Il est la transposition du mode de fonctionnement de la classe coopérative à l'échelle d'un établissement tout entier. L'hypothèse pédagogique conçue pour le fonctionnement de l'institution éducative n'est pas née d'une conception théorique de la pédagogie, mais découle directement de la pratique de la classe coopérative, fondée elle-même sur les données de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent. En effet, l'analyse du projet éducatif montrera clairement que la réflexion pédagogique a porté sur l'enfant et ses besoins en tant qu'individu et membre de la communauté scolaire. Un enfant qui se sent bien à l'école sera beaucoup mieux préparé à participer à la vie de l'établissement, de même l'enfant habitué à la prise en charge des problèmes de la vie scolaire sera mieux préparé à prendre en charge plus tard les problèmes de la collectivité dans laquelle il vivra.

C'est dans ce but que les groupes de travail de l'O.C.C.E., en constante relation avec l'architecte ont apporté tout leur soin à organiser la vie collective dans le C.E.S., la vie scolaire et leur répartition dans l'espace architectural. Nous distinguerons donc le groupe de base de la vie collective : le groupe de vie qui se fonde dans un ensemble plus grand, l'unité de vie. La vie scolaire, elle, a une articulation plus complexe dont tous les détails ne sont pas encore tous fixés : elle répartit les élèves en groupes d'enseignement et en groupes d'intérêts.

3.4.1. Organisation de la vie collective.

La vie collective au C.E.S. ne se fonde plus sur la répartition des élèves en fonction de leurs résultats scolaires antérieurs mais en fonction des lois du hasard. Il n'ya donc plus de classes mais des groupes plus souples. Cette répartition des élèves en groupes plus conformes à la réalité sociale est aussi un des acquis de l'éducation nouvelle.

3.411. Le groupe de vie et son organisation spatiale.

Tous les élèves appartiendront à un petit groupe, le groupe de vie réunissant 15 élèves. Ce sera le cadre de la vie coopérative où chacun pourra s'exprimer. Ce sera le lieu où avec l'aide de l'adulte responsable du groupe, l'élève organisera ses propres activités dans le domaine de l'enseignement ou de la vie culturelle. C'est le lieu où le groupe élira ses représentants aux assemblées des grands groupes.

Chaque groupe de vie a une salle de réunion que l'enfant s'appropriera, à l'image de la classe primaire qui constitue un lieu sécurisant. Chaque salle sera utilisée par plusieurs groupes de vie puisque chacune ne l'utilisera qu'un nombre restreint d'heures par semaine. Ce sera pour eux un foyer qu'ils aménageront suivant leurs goûts.

3.412. L'unité de vie et son organisation spatiale.

Les élèves feront partie également d'un grand groupe, cadre de la vie sociale : l'unité de vie. Ils auront été répartis suivant leur âge et non suivant leurs niveaux scolaires en :

- 3 unités d'élèves de 11 à 13 ans.
- 2 unités d'élèves de 14 à 16 ans.

A la rentrée 1977, les trois premières unités seules fonctionneront. Chaque unité comprend 8 groupes de vie, soit 120 élèves.

A chaque unité est affectée une équipe pédagogique comprenant un enseignant de chaque discipline et comptant au minimum 8 adultes responsables d'un groupe de vie. C'est au sein de l'unité que s'établira la coordination de l'organisation des groupes de vie. Une assemblée réunira les élèves élus des groupes de vie et les professeurs de l'unité en vue d'élaborer les horaires, l'organisation scolaire dans son ensemble, le fonctionnement des équipements, le choix des enquêtes, le soutien pédagogique.

Cette répartition en groupes hétérogènes à l'image de la société permettra à l'enfant de mieux s'adapter à son groupe restreint et de mieux participer à la vie du grand groupe, le préparant ainsi à sa vie sociale d'adulte.

L'unité disposera, en plus des deux salles de groupe de vie, d'aires de rangement situées entre les salles de groupe de vie. Chaque élève aura un casier individuel où il pourra ranger ses propres affaires.

3.42. L'organisation de la vie scolaire.

L'enseignement, lui aussi, est fondé sur la répartition des élèves en deux groupes, correspondant aux matières fondamentales et aux activités d'éveil.

3.421. Les groupes d'enseignement.

Le principe de base est qu'à l'issue des quatre années passées au C.E.S., les élèves aient acquis les connaissances requises pour passer le B.E.P.C. et qu'ils puissent sans problème s'adapter au système scolaire existant. Seulement, ces connaissances ne feront pas l'objet d'un programme constitué à priori et qui ne tient pas compte des intérêts profonds des élèves. Dans chaque matière, les enseignants des différents groupes de travail continuent d'élaborer les grilles des connaissances indispensables qui feront l'objet d'un enseignement systématique, et de créer les outils nécessaires à l'acquisition de ces connaissances.

- En grammaire et en mathématiques, pour l'acquisition des connaissances fondamentales, les élèves seront répartis en petits groupes de travail individualisé permettant à chacun de progresser suivant son rythme propre. Ils utiliseront à cet effet le matériel d'enseignement créé par les groupes de travail (fichiers auto-correctifs par exemple).

- En français et en langues vivantes, compte-tenu de la situation locale, un effort particulier sera fourni pour le renforcement de la maîtrise de l'expression. A cet effet, les élèves seront répartis en petits groupes travaillant successivement l'expression orale et l'expression écrite.

- Pour les disciplines d'éveil (histoire, géographie, sciences naturelles et sciences physiques), on envisage de grands groupes pour l'acquisition des notions de base.

Une pédagogie de soutien conform^e à l'esprit coopératif intervient ici qui permettra aux élèves en difficulté de rattraper leurs handicaps. Elle sera mise en oeuvre le plus souvent par le groupe lui-même. Car c'est le groupe tout entier qui vainc les difficultés dans le groupe coopératif. Selon le mot de M.DENIS, l'esprit coopératif remplace la " course individuelle par une " course d'équipe ".

3.422. Les groupes d'intérêt.

Ils se constituent suivant les motivations exprimées par les élèves dans le groupe de vie. De durée limitée, ils n'existent que le temps nécessaire pour mener à bien les travaux projetés : enquêtes, recherches documentaires...

C'est dans ces groupes que se fera l'ouverture du C.E.S. à l'extérieur soit par des rencontres ou des débats organisés dans les salles de travail de la médiathèque, soit lors de visites. Ces thèmes d'intérêt qui débouchent sur des recherches interdisciplinaires conduiront les élèves à la pratique du travail indépendant et les initieront au maniement des outils documentaires avec l'aide des adultes (animateurs, documentaliste, professeurs.)

Les disciplines esthétiques : expression corporelle, poétique, graphique, plastique, rythmique, sacrifiées dans l'enseignement traditionnel reprendront ici leur rôle fondamental de "disciplines outils au service des autres disciplines;" (3) Intégrées totalement à la vie scolaire, elles contribueront à réduire les handicaps dus aux différences de milieu et permettront à chaque élève d'exprimer et de développer ses possibilités d'expression.

3423. Le contrôle effectif de la progression des élèves.

Comme l'hypothèse pédagogique laisse aux enfants une part importante dans l'élaboration du travail scolaire, il est conforme également à l'esprit coopératif que s'établissent des contrats passés entre les élèves et l'équipe éducative. Ainsi les plans de travail hebdomadaires ou mensuels établis avec le responsable du groupe de vie se voient sanctionnés par des "brevets ou unités capitalisables" définis quant à leur contenu par les grilles des connaissances indispensables à acquérir pendant les quatre années passées au C.E.S. (4).

Cet ensemble de contrats passés par les élèves tout au long de l'année avec les responsables du groupe de vie et les brevets obtenus stimulent non seulement l'élève, mais permettent mieux aussi que dans l'enseignement traditionnel de suivre la progression de l'élève et la mise en place d'une pédagogie de soutien qui intervient aussitôt qu'une défaillance est signalée.

3.424. L'organisation spatiale de la vie scolaire.

La vie scolaire s'organise à l'intérieur de l'unité de vie et à l'extérieur de l'unité.

- Dans l'unité de vie.

A chaque unité sont affectées des salles d'enseignement spécialisées :

- deux salles de langage (français et langues vivantes étrangères) séparées en deux par une cloison de verre permettant simultanément le travail oral avec un demi-groupe et le travail avec l'autre demi-groupe.

- deux salles de mathématiques non cloisonnées.

Ces quatre salles contribuent à créer une nouvelle sécurisation des élèves et permettent aux professeurs d'avoir leur matériel d'enseignement à portée de la main. Elles montrent également à l'évidence l'importance accordée à ces matières par l'hypothèse pédagogique en tant que langages de base fondamentaux pour l'élève.

- Hors de l'unité de vie.

Des salles spécialisées seront affectées aux matières qui ont un capital horaire moins important. Des salles spécialisées pour les sciences naturelles, les sciences physiques, l'histoire-géographie, la technologie seront ainsi disséminées tout autour de la médiathèque. Ces salles favoriseront le travail individualisé^{ou} par petits groupes. De nombreuses surfaces de rangement permettront aux élèves de déposer leurs travaux entre chaque séance.

L'implantation de ces salles part de la conception qu'il n'existe pas véritablement une documentation spécifique à l'enseignement de ces sciences et qu'au contraire elle peut être utilisée par les autres usagers de la médiathèque. La proximité de ces salles avec la médiathèque permet toutefois à chaque instant les recours à ces documents.

On peut tirer de cet exposé rapide et incomplet de l'hypothèse pédagogique un certain nombre de constatations sur son élaboration et sa traduction architecturale ainsi que sur son contenu.

Tout au long de sa conception les groupes de travail de L'OCCE ont, chaque fois que cela était possible testé l'application pratique de leurs choix. C'est ainsi qu'ils ont réalisé les grilles des acquisitions indispensables à partir d'une réflexion sur les difficultés posées par leur assimilation et ont été amenés à refuser toute idée de programme imposé à priori à tel âge sans tenir compte des données individuelles des élèves. C'est de la même façon qu'ils ont élaboré les outils de travail propres au fonctionnement de l'enseignement au C.E.S en les testant sur leurs élèves.

La conception architecturale nous paraît traduire très fidèlement les options de l'hypothèse pédagogique. Il faut encore insister à cet égard sur la collaboration qui s'est instaurée durablement entre les groupes de travail de l'O.C.C.E. et l'architecte, M. FERRAZ. On peut dire que l'hypothèse pédagogique s'est inscrite réellement dans le projet architectural, avec l'organisation du C.E.S. tout autour de la médiathèque, l'implantation des différents groupes de vie et des salles d'enseignement.

Les finalités du C.E.C. sont toujours présentes. Ainsi, l'idée de préparer l'élève à la vie sociale se trouve clairement inscrite dans la répartition des élèves dans les différents groupes de la vie collective : elle se fait à l'image de la vie dans la société, le petit groupe fonctionnant comme la cellule familiale, le grand groupe reproduisant les fonctions de la collectivité.

L'organisation de l'enseignement nous paraît faire la synthèse des intérêts des élèves et des exigences de la société qui demande toujours plus de connaissances. Un tel établissement nous paraît pouvoir fournir aux élèves non seulement ces connaissances indispensables mais en plus une forme de culture inexistante dans un établissement traditionnel, une culture venue non pas tant de la fréquentation des oeuvres d'art par exemple, mais plutôt d'une approche différente de la vie de l'établissement. C'est ainsi que la participation des élèves à la marche du C.E.S., à l'organisation de leur propre travail, la solidarité de fait avec les membres du groupe quand ils s'agit d'aider ceux qui ont des difficultés ont d'abord une valeur éducative, mais elles enrichissent l'expérience de l'enfant.

En définitive, l'hypothèse pédagogique, née de la pratique de la classe coopérative, aboutit à un projet de C.E.S. à la fois adapté à l'enfant, puisqu'il tient compte de ses possibilités et de ses intérêts et qu'il met en oeuvre une pédagogie propre à atténuer les handicaps socio-culturels, et ouvert sur la vie puisque, tel un laboratoire, il reproduit en simulation le fonctionnement de la vie sociale, pour préparer de véritables adultes, capables de communiquer, de vivre ensemble et de prendre en charge les problèmes de la vie collective.

et

3.44. L'hypothèse pédagogique la rentrée 1977.

La situation est la suivante : les groupes de travail de l'O.C.C.E. ont conçu un établissement secondaire exemplaire, cette conception s'est matérialisée par un projet architectural respectant à la

lettre l'hypothèse pédagogique, il ne reste plus qu'à mettre en place les structures internes de l'établissement et ~~et~~ l'organisation de l'enseignement. Les groupes de travail étaient conscients de l'ampleur du travail à accomplir et avaient demandé à ce que le C.E.S. soit ouvert en 1978. Ils pensaient et la Municipalité également que le statut d'établissement expérimental de plein exercice qu'ils demandaient pour le C.E.S. serait effectivement reconnu par l'Administration. En fait il n'en est rien et nous avons déjà vu qu'il aurait à la rentrée le statut d' "établissement chargé d'expérimentation "

Nous verrons les conséquences qu'entraîne cette décision sur le plan financier, sur le plan du personnel, sur le plan pédagogique.

- Conséquences financières.

Quoique le statut d'établissement expérimental de plein exercice n'entraîne pas automatiquement des moyens supérieurs, il aurait pu bénéficier toutefois, conformément à l'arrêté du 17 Juin 1972 (5), d'une subvention de premier équipement matériel plus substantielle (art 6.) et d'une participation de l'Etat dans les dépenses supplémentaires de fonctionnement résultant des activités spécifiques de recherche (art.7).

- Conséquences sur les nominations.

Si le statut d'établissement expérimental de plein exercice lui avait été conféré, une équipe préfigurative aurait pu être nommée comme il en était allé à Yerres. Cette équipe aurait pu ainsi étudier le fonctionnement pratique du C.E.S. Il existe toutefois une équipe administrative, comprenant Mme DARNE et M. TSCHERTEN, actuellement respectivement, Principal ^{et Sous-Directeur} du C.E.S. d'UNIEUX ~~du C.E.S. d'UNIEUX~~. Ils viennent d'être d'ailleurs tout récemment nommés Principal et Sous-Directeur du C.E.S. de La Ricamarie. Ce sont eux deux qui préparent l'ouverture du C.E.S., sans être déchargés à Unieux.

Une telle équipe préfigurative aurait pu comprendre outre les administratifs des professeurs des groupes de travail de l'O.C.C.E. Ils auraient pu ainsi étudier les modalités d'application de l'hypothèse pédagogique, et en particulier certains points qui restent flous, comme le passage des élèves du groupe d'enseignement au ^{groupe d'intérêt}, la répartition des horaires entre les groupes de travail individualisé et les groupes d'intérêt, ou l'évaluation des élèves.

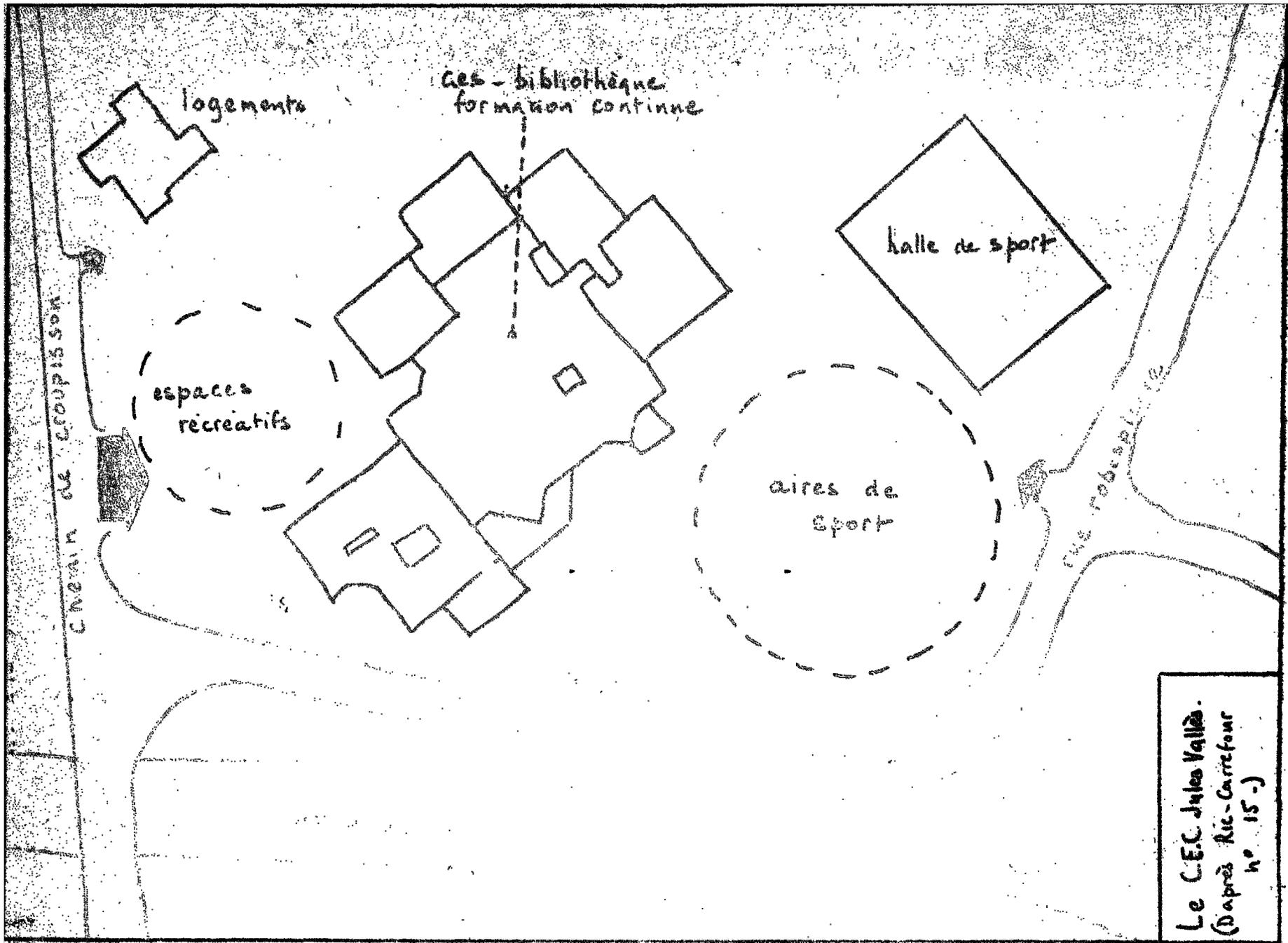
En outre les professeurs sont à l'heure actuelle, ou bien déjà nommés ou en passe de l'être dans les différentes C.A.P. Ces nominations ainsi n'échappent pas aux procédures réglementaires habituel-

les. En conséquence, seuls, certains professeurs auront été volontaires pour enseigner au C.E.S. Les autres peuvent tout ignorer de l'hypothèse pédagogique.

- Conséquences pédagogiques.

Dans ces conditions, il apparaît inévitable qu l'hypothèse pédagogique soit en partie trahie. Un exemple montrera toute l'importance que revêt la question de la nomination des professeurs : une des idées de base de l'hypothèse pour le C.E.C. était d'intégrer les élèves du C.E.C. de la S.E.S. et de la Formation Continue. Si les professeurs ne sont pas préparés à l'idée d'équipe pédagogique unique, ou s'ils la refusent, une option fondamentale du C.E.C. disparaîtra. On peut penser toutefois que des stages seront organisés par l'O.C.E. pour initier les nouveaux professeurs au fonctionnement de l'établissement, et à la pratique de la classe coopérative. C'est ce qui se passe en tout cas dans les établissements expérimentaux de plein exercice où les professeurs acceptant d'enseigner dans de tels établissements s'engagent au moins à suivre un stage de formation. En ce qui concerne les nominations des professeurs, tout laisse à penser que ce sont les règles de dotation en postes habituelles qui prévalent. Il ne semble pas en effet que le mode de fonctionnement différent de l'institution éducative, comprenant C.E.S. S.E.S. et Formation Continue ait été pris en considération. Tout au plus, on peut dire avec Mme DARNE qu'au niveau du C.E.S. par exemple le nombre des postes d'enseignants correspond aux besoins réels, ce qui n'est évidemment pas négligeable quand on connaît le nombre d'établissements qui ne sont pas pourvus en postes dans les matières esthétiques ou l'Éducation Physique par exemple.

Dans ces conditions, on voit assez mal comment l'hypothèse pédagogique pourra être appliquée de façon satisfaisante à la rentrée. En effet, l'architecture à elle seule, ne peut imposer un mode de fonctionnement nouveau. Elle ne le favorise que dans la mesure où les enseignants ont la volonté de mettre en oeuvre une pédagogie différente. Il ne faut pas non plus mésestimer l'importance que revêt pour la population l'ouverture à la rentrée prochaine de ce C.E.S. toujours promis et jamais réalisé en raison des difficultés d'ordre administratif qui ont jalonné toute son histoire. Du reste, si l'on garde toujours présents à l'esprit, la volonté de la Municipalité de créer, en accord avec les aspirations de la population, un établissement scolaire correspondant aux besoins d'une cité longtemps défavorisée sur le plan économique et culturel, les efforts dé-



Le C.E.C. Jules Vallès.
(D'après Ric-Carréfour
n° 15.)

pensés à la fois par les groupes de travail de l'O.C.C.E. pour concevoir un projet éducatif fidèle à ces objectifs et par l'équipe administrative pour ouvrir l'établissement dans les meilleures conditions possibles, on peut penser raisonnablement qu'une telle énergie n'aura pas été vaine. En effet, il nous paraît certain que le mode de fonctionnement imposé par les conditions de recrutement, le statut du C.E.S., sans doute différent du projet initial, sera progressivement ajusté et coïncidera à terme au modèle de l'hypothèse pédagogique.

3.5. Le projet architectural.

La vallée de l'Ondaine est, grossièrement, orientée Est-Ouest. Le terrain disponible pour le C.E.C. se situe du côté Sud de la vallée, donc orienté vers le Nord et en pente vers le Nord-Ouest. L'autoroute de liaison Saint-Etienne-Firminy passe à 100 ou 200 mètres du C.E.C. Pris entre ces différentes contraintes, l'architecte a pris le parti d'orienter la façade du C.E.C. vers le Nord-Ouest, si bien que l'ensoleillement sera bon; le bâtiment ne présente qu'une petite partie du côté de l'autoroute; les locaux d'enseignement en sont les plus éloignés. Tous les moyens sont bons pour annihiler cette nuisance sonore : vitrage spécial et talus planté de pins à croissance rapide du côté le plus proche de l'autoroute.

3.5.1. Les équipements extérieurs.

L'accès au C.E.C. se fait par une route qui passe sous l'autoroute puis contourne le terrain du C.E.C. Trois accès principaux avec des parkings sont prévus, le premier emprunte le chemin rural qui longe le C.E.C. à l'Est : il permettra d'atteindre le restaurant, la médiathèque, etc... Le deuxième, l'entrée principale du C.E.C. sur la façade, permet d'atteindre la S.E.S. et la Formation Continue de plain-pied, les autres services par un escalier. Le troisième à l'Ouest servira plus particulièrement aux aires et à la halle des sports.

La Halle des sports.

Placée à l'Ouest du terrain, occupant une surface de 1395 m², elle est destinée pendant l'horaire scolaire aux élèves du C.E.C. et des autres écoles de La Ricamarie; en dehors de cet horaire, elle est ouverte à tout Ricamandois désirant pratiquer une activité sportive.

Elle permettra une véritable éducation physique, complément indispensable d'une éducation manuelle et intellectuelle.

Derrière le C.E.C. à l'Est du terrain, un petit bâtiment abritera les logements de fonction.

Les abords.

En 1976, un projet a été élaboré à partir de l'hypothèse pédagogique avec un paysagiste. Il décrit avec un soin particulier l'aménagement des abords. Il en définit les grandes lignes :

- l'accessibilité à tous les éléments, eau , terre, air, feu.

- l'utilisation des terrains pour un (ré)apprentissage de la vie animale et végétale en vue d'une démarche scientifique.

Il n'y aura pas de clôture au C.E.C.. Cette décision est importante, elle implique que ce ne soit plus les grilles qui retiennent les enfants à l'école mais l'intérêt de l'activité scolaire. De plus, l'argent pourra être utilisé à des constructions pédagogiquement rentables.

Les circuits des piétons ne seront pas tracés à priori, ni bitumés. Dans un premier temps, aucun chemin ne sera tracé, mais les enfants et les adultes indiqueront naturellement le " bon chemin ". C'est alors que ces voies seront renforcées par des pas japonais.

L'eau. L'eau d'écoulement de la pente sera drainée vers trois bassins alignés qui se videront de l'un dans l'autre, combinant à la fois eau vive et eau dormante. Ces trois bassins seront situés à l'avant du C.E.C. L'entretien d'animaux et de plantes aquatiques sera l'objet d'observations et d'activités. L'eau vive servira aux ^{jeux} d'eau : moulins, bateaux, hydrodynamique.

La terre. La plus grande partie du terrain derrière le C.E.C. sera laissée à l'état naturel, ou bien elle servira de coin de loisirs et de tente. Au départ, elle servira à l'observation du milieu naturel, au fur et à mesure de l'activité du C.E.C., Elle sera plantée d'essences locales pour constituer ainsi un lieu représentatif de la flore régionale.

Dans cet espace, il est prévu de construire, serres, volières, basse-cour, parcs pour animaux (moutons, chèvres, daims, etc... au fur et à mesure des activités des groupes d'intérêt.

L'air. Deux terrains de forte déclivité sur les flancs d'un vallon

encaissé perpendiculaire à la vallée de l' Ondaine, sont aménagés pour les jeux de vent.

Le feu. Tout au fond du terrain, il sera construit un four à poterie fonctionnant au bois.

Les abords ont été conçus comme un milieu aussi éducatif que le C.E.C. lui-même et feront l'objet de ~~bien~~ d'activités d'enseignement ou d'éveil.

3.52. LE C.E.C.

L'architecture du bâtiment tient compte de trois principaux impératifs, la pente du terrain, l'hypothèse pédagogique, les contraintes financières. Les contraintes techniques dépassent nos compétences. Nous avons déjà vu que les contraintes financières ont obligé de rassembler en un seul bâtiment des éléments que l'hypothèse pédagogique avait conçus isoés.

Du fait de la pente du terrain, le niveau trois en façade est au niveau du sol à l'arrière du bâtiment. Si bien que les deux autres niveaux n'ont accès à la lumière que par la façade et les côtés du bâtiment. Ce manque d'éclairage naturel est compensé par trois patios qui apporteront aux étages inférieurs un supplément de lumière. Le plus large traverse la S.E.S., la Formation Continue, le restaurant. Le deuxième passe dans la Formation Continue et la médiathèque, le dernier éclaire deux étages de locaux d'enseignement vers l'arrière du bâtiment. Les salles de grande surface de l'étage supérieur, restaurant et médiathèque ont un éclairage complémentaire par des lanterneaux. Notre description du C.E.C. part du niveau 1, le plus bas et monte vers les étages supérieurs. Pour chaque étage, nous irons de la gauche vers la droite, comme si nous étions face au bâtiment, et de la façade vers l'arrière.

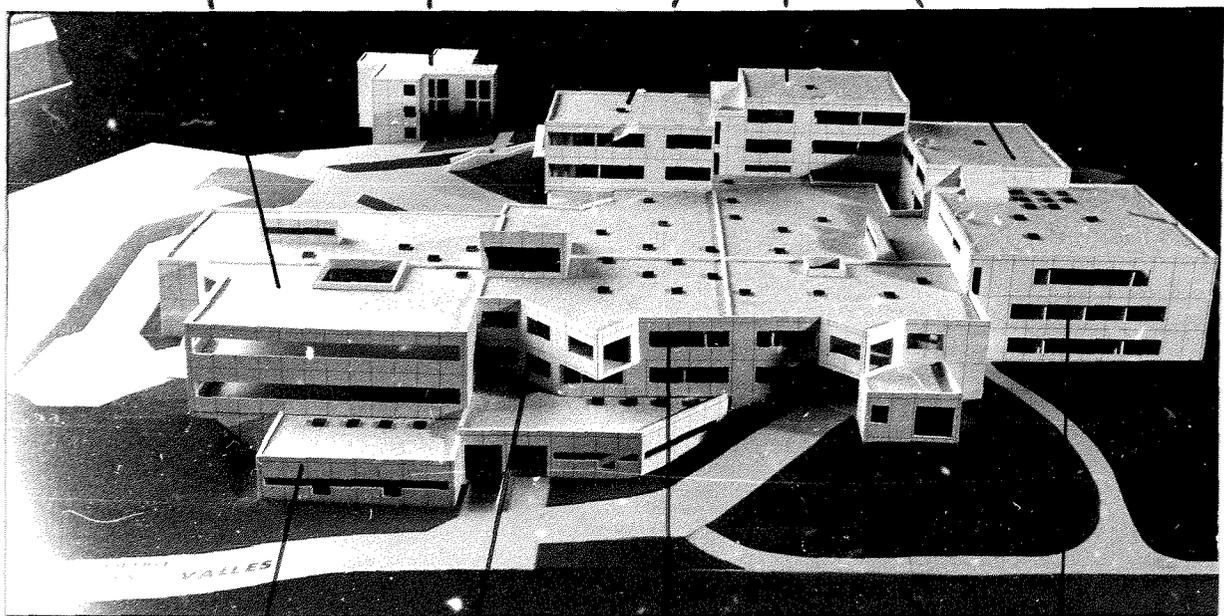
Le niveau 1.

Ce niveau est occupé par la S.E.S, sa fonction officielle est de fournir un enseignement renforcé à des effectifs réduits d'enfants ayant du mal à suivre. Parallèlement, ils assurent une formation professionnelle de maçon, plâtrier, peintre, agent de restauration. Ces locaux spécialisés sont groupés avec les locaux d'enseignement à ce niveau. Dans la réalité, ces élèves sont exclus administrativement et psychologiquement du cycle normal. L'hypothèse prévoit de remédier à cette coupure? Ils seront intégrés au groupe de vie et à l'unité de vie, auront des relations avec la Formation Continue.

RESTAURANT

LOGEMENTS
DE FONCTION

LOCAUX
D'ENSEIGNEMENT



S.E.S

FORMATION
CONTINUE

MÉDIATHÈQUE

ADMINISTRATION

LE C.E.C.

Le Centre d'action culturelle. Il est situé derrière la médiathèque et l'administration et destiné à la fois aux activités du C.E.C. et aux Ricamandois. Il se compose d'un bureau pour l'animateur, d'un laboratoire-photo, d'une salle de musique, de dessin, une petite salle d'expression pour 19 personnes et une grande de 58 m² pour 84 personnes.

L'enseignement. Au niveau 3 1/2, il y a une salle de groupe de vie et un dépôt de 96 casiers où les élèves ^{font} déposent leurs travaux en cours, et 2 salles d'enseignement.

Les niveaux 4 et 5. Ils comportent seulement vers l'arrière du bâtiment et du côté ouest, plusieurs ensembles d'enseignement semblables à celui du niveau 3 1/2, avec des salles d'enseignement, de groupe de vie et des dépôts.

Si, sur les plans, l'architecte a résolu pour le mieux les problèmes posés par la traduction architecturale d'un projet éducatif, le problème de la flexibilité n'est pas résolu. Construire des locaux rigides amène toujours à poser la question: "Ces locaux conviendront-ils à l'usage; sinon sera-t-il possible de les adapter?". L'exemple de l'Arlequin de Grenoble est probant: dans une salle intégrant totalement enfants et adultes, il a fallu faire une première cloison vitrée pour séparer les deux publics. La salle, créée par cette cloison, est maintenant trop petite, il faut en reconstruire une autre, ce qui, ^{est} à nouveau, de difficiles problèmes techniques. C'est seulement après l'ouverture, qu'il sera possible de dire si les locaux conviennent ou doivent être adaptés.

Le problème des structures de fonctionnement est aussi important. En effet, elles doivent permettre à chacun de dépasser ses habitudes et de réaliser quotidiennement l'hypothèse pédagogique. C'est l'objet du projet administratif.

3.6. Le projet administratif. Il se place dans une situation juridique proche de l'imbroglio. Il n'y a que deux textes réglementaires concernant les équipements intégrés et ils sont loin de répondre à toutes les questions. Quelquefois on applique à ces équipements les règlements des établissements "normaux"; d'autres, des solutions nouvelles en avance sur la législation. Si bien que, du jour au lendemain, un problème est résolu de manière contradictoire.

L'exemple des nominations. La directrice et le directeur-adjoint ont été nommés normalement, la première, par une commission administrative paritaire nationale, le second, par une commission rectorale. Certaines C.A.P. ont accepté de nommer les professeurs, d'autres, non, parce que le collège autonome n'a pas d'existence légale, ces postes seront pourvus par le moyen de délégations rectorales.

L'exemple du décret chargeant d'expérimentation le collège autonome.

Ce décret n'est pas encore paru, il doit être publié après la signature de la convention pédagogique avec l'Institut National de Recherches Pédagogiques dont la restructuration, d'ailleurs, ne simplifie pas le problème. Cette convention doit être signée par l'équipe éducative, qui n'existe pas encore, puisqu'elle est en cours de nomination elle sera signée par la directrice, représentante de l'équipe éducative absente, ce qui n'est nullement prévu par les textes.

De plus, il n'y a pas, en France, d'organisme chargé des problèmes des équipements intégrés. Le Premier Ministre avait créé, en 1971, une commission interministérielle qui devait coordonner au plus haut niveau la création de ces établissements. Au lieu d'être transformée en un organisme plus puissant, elle a été supprimée en 1975. Cette mesure est la conséquence d'un changement de politique en cette matière. Si bien que les textes produits par cette commission n'ont pas eu la suite qu'on pouvait en attendre; le premier, une circulaire du Ministre de l'Education Nationale n° 72-269 du 4 juillet 1972 sur la coordination des interventions en matière d'équipements intégrés, précise la signification du terme "équipement intégré", les conditions de réalisation du projet (une collectivité suffisamment importante pour en supporter le coût), la manière d'obtenir l'accord des différentes administrations de tutelle, un délai de réflexion et de préparation assez long. Il désigne les Inspecteurs d'Académie comme coordinateurs locaux. Il annonce un statut-type qui n'a jamais paru.

Le deuxième texte, une circulaire du Premier Ministre du 19 novembre 1973, sur les orientations et procédures à suivre en matière d'intégration des équipements, est un texte plus complexe qui détaille les délais à respecter et les démarches à suivre. La dernière partie concerne le fonctionnement des ensembles intégrés. Elle donne les grandes lignes de gestion et de contrôle. Le projet de convention de gestion du C.E.C. reprend ce texte.

Ce projet est actuellement soumis à tous les organismes et associations intéressés par le C.E.C., il est évidemment susceptible de modifications. Il est aussi soumis pour avis aux autorités administratives régionales et départementales concernées. La convention sera signée par le Préfet de la Loire et le Maire de La Ricamarie.

3.6.1. La composition du C.E.C.

Le C.E.C. comprend des établissements intégrés et des établissements associés.

Les établissements intégrés. Autonomes, ils n'existent que dans le C.E.C. et participent à l'animation générale du Centre et de la cité; ils ont une vocation intercommunale.

- le collège autonome chargé d'expérimentation
- la section d'éducation spécialisée
- le centre de Formation continue des adultes.

Les établissements associés. Ils n'ont pas une autonomie totale de décision. Ils n'ont qu'une partie de leurs locaux dans le C.E.C.; ils favorisent par leur présence l'animation éducative et culturelle du Centre. Dans un premier temps, ils ont une vocation communale, mais peuvent prendre une dimension intercommunale.

- la bibliothèque-centre documentaire
- le centre d'action culturelle
- les installations sportives

Les problèmes posés par les centres éducatifs et culturels dépassant les ressorts de la commune et du département, chaque établissement est rattaché à son ou ses pouvoirs de tutelle. Ce sont les partenaires du C.E.C.: Ministère de l'Education, Ministère du Travail, Secrétariats d'Etat à l'Action sanitaire et sociale et à la Jeunesse et aux Sports.

3.6.2. La structure financière et administrative.

Le C.E.C. est un service autonome, avec budget et comptabilité propres.

Le budget. Il est établi par le directeur et approuvé par la Commission départementale de contrôle dont nous trouverons la composition plus loin. Il est voté par le Conseil municipal sous forme d'un budget annexe au budget principal de la commune. Chaque établissement peut avoir un chapitre du budget. Les charges communes sont réparties entre les établissements suivant des critères définis par la Commission départementale de contrôle.

La comptabilité. Elle est placée sous le contrôle du receveur municipal. Ceci reste exact, si le Trésorier Payeur Général de la Loire maintient son opposition à la nomination d'un intendant qui serait aussi l'agent-comptable du C.E.C.

Le directeur. Il est nommé par l'Etat et suppléé par un principal à la direction du collège. La première année, le directeur est le principal du collège. Le directeur est assisté d'un intendant nommé par l'Etat, chargé de la gestion quotidienne du C.E.C.

Le comité directeur. Composé d'un représentant professionnel de chacun des établissements du C.E.C., il assiste le directeur. Il se réunit au moins 2 fois par an et peut entendre toute personne compétente.

3.6.3. La structure de fonctionnement.

Elle s'articule en 3 éléments.

Une structure externe: la Commission départementale de contrôle.

Elle comprend: Le Préfet de la Loire

le Recteur d'Académie de Lyon

le Directeur régional des Affaires culturelles

le Délégué académique à la Formation continue

le Trésorier Payeur Général de la Loire

l'Inspecteur d'Académie en résidence à Saint Etienne

le Directeur départemental de l'Action sanitaire et sociale

le Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports.

la Directrice de la Bibliothèque Centrale de Prêt

le Maire de La Ricamarie

Cette commission contrôle l'orientation générale de l'action du centre; elle examine les moyens matériels, financiers et en personnel mis à la disposition du Centre; elle entend les propositions financières et donne son avis sur les comptes financiers. Elle se réunit au moins une fois par an.

Une structure interne de gestion. Elle associe les différents types d'usagers, permettant une coordination et une répartition équitable des moyens matériels et de l'usage des locaux.

Des structures internes à chaque établissement. Ces structures, quand elles existent, sont fixées par des textes réglementaires. Par exemple, le Collège autonome a un conseil d'établissement et un conseil d'enseignement définis par le décret n° 76-1305 du 28 décembre 1976.

La participation des usagers au fonctionnement des équipements intégrés est prévue dans les textes. Il nous a semblé par les conversations que nous avons eues que c'était une préoccupation importante pour les promoteurs du projet. Ils sont persuadés que cette participation est le seul moyen d'empêcher le Centre de fonctionner sur lui-même à un moment ou à l'autre.

3.7. Les coûts prévus de la construction du C.E.C.

Nous donnons à titre indicatif les estimations des coûts du C.E.C. Les travaux n'étant pas terminés, ces chiffres seront certainement dépassés. Ils donnent cependant, une idée de l'importance du projet et du niveau de l'aide de l'Etat.

Cette aide est compensée par la taxe à la valeur ajoutée qui représente environ 3 millions de francs. Cette taxe est reversée à l'Etat et réduit de son montant le total des subventions (environ 11 millions de francs).

L'ensemble	18.000.000 F		
Collège + S.E.S.	8.950.000 F	subventionné à 85 %	
Bibliothèque municipale	533.680 F	-	50,1 %
Formation continue (+ mobilier)	3.000.000 F	-	100 %
Installations sportives	221.000 F	-	30 % (env.)
Centre d'animation culturelle	657.000 F	-	0 %

Les frais annexes sont à la charge de la commune.

Les honoraires d'architecte	666.000 F
Les travaux de voirie	1.180.000 F
La prime de technicité	150.000 F

4. LA MEDIATHEQUE.

4.1. Les origines de la médiathèque.

Nous avons vu la place réservée à la lecture publique dans l'action culturelle de la Municipalité et la liaison qui s'est bientôt opérée entre l'enseignement et la bibliothèque. De la convergence de ces deux éléments était née l'idée de l'intégration. Nous avons étudié, parallèlement le fonctionnement de la classe coopérative fondée sur la pratique de la lecture et du recours aux documents. On sait également que la Municipalité a confié à l'O.C.C.E. le soin de concevoir l'hypothèse pédagogique. On comprend bien dès lors le rôle fondamental conféré à la bibliothèque dans le fonctionnement du C.E.C. D'autre part, conformément aux textes en vigueur, dans toute construction nouvelle de C.E.S., il est prévu un Centre de Documentation et d'Information (1). Et c'est de ce C.D.I. qu'il s'agit lorsque l'hypothèse pédagogique fait état de Centre Documentaire. Ce Centre Documentaire a été conçu par les groupes de travail de l'O.C.C.E. comme le centre de l'activité pédagogique, le lieu où chacun, qu'il vienne du C.E.S., de la S.E.S, de la Formation Continue, puisse se rendre aisément. Les groupes de travail souhaitaient à l'origine que le Centre Documentaire fût un bâtiment isolé, entouré par les autres éléments du C.E.C. et relié à ceux-ci par des galeries. Les contraintes financières obligèrent l'architecte à rassembler le projet en un seul bâtiment, tout en gardant le Centre Documentaire au centre de l'ensemble.

Comme par ailleurs il avait à concevoir les locaux de la Bibliothèque Municipale, il a appliqué de lui-même l'idée d'intégration et a conçu un espace unique englobant le Centre Documentaire et la Bibliothèque Municipale.

De même que la fusion de ces deux éléments s'était imposée d'elle-même à l'architecte en vertu de l'idée d'intégration, un phénomène identique s'est produit, selon nous, dans la terminologie. Il semble, en effet que ce soit Mlle LÉROLLE, qui la première ait employé le terme de médiathèque pour désigner le complexe. D'ordinaire, il ne désigne une bibliothèque moderne qui ne se borne pas à acquérir des documents imprimés mais s'ouvre aux documents audio-visuels : tels les disques, bandes magnétiques, cassettes, films, diapositives aujourd'hui et vidéocassettes demain. Il désigne ici le C.D.I. et la Bibliothèque Municipale. Désormais ce sera ce terme que nous emploierons pour désigner l'ensemble.

Toutefois, notre visite à La Villeneuve de Grenoble, nous a permis de nous rendre compte que le terme de médiathèque pouvait faire illusion, puisque par le passé du moins, ce terme ne recouvrait que la

juxtaposition du C.D.I. et de la Bibliothèque.

C'est pourquoi il nous a paru utile de rappeler les fonctions respectives de la Bibliothèque Municipale et du C.D.I. en les étudiant dans le contexte de La Ricamarie, de comparer leurs fonctions, de comparer ensuite leur situation administrative avant de nous interroger sur leurs différents niveaux d'intégration. Nous étudierons ensuite l'organisation de la médiathèque et son fonctionnement possible à la rentrée.

4.2. Comparaison entre les fonctions d'une Bibliothèque Municipale et d'un C.D.I. Le contexte de La Ricamarie.

De toute la littérature consacrée aux objectifs et aux fonctions de la Bibliothèque Municipale, nous retenons les fonctions suivantes : éducation, information et documentation, culture, distraction. (2) A partir de ces pôles, nous essaierons de montrer comment les différentes bibliothèques actuelles répondaient à ces objectifs. Tout d'abord, il faut signaler l'effort financier de la Municipalité en matière de lecture publique. En effet, si l'on ajoute les crédits de personnels représentant une somme de 125 696 F. (chiffres communiqués par Mlle. LEROLLE) au budget de fonctionnement qui figure dans le rapport annuel de la bibliothèque (figurant en Annexe 6) représentant une somme de 38.700 F; le total correspond à une somme de 15,75^F par habitant en 1975. Pour l'année 1976, ce chiffre serait de 21,75^F par habitant, compte tenu de l'approximation du montant des crédits de personnels. A titre indicatif, la moyenne nationale était de 9,94 F, il est vrai en 1973.

Par ailleurs, nous avons vu la politique d'éclatement des équipements voulue par la Municipalité. Ils se répartissent de la façon suivante : une bibliothèque pour les Adultes, rue de la République, une bibliothèque enfantine, rue de la Gare, et une bibliothèque centrale d'établissement à l'école de Garçons du centre.

4.21. La Bibliothèque Municipale.

Nous considérons que cet éclatement en divers lieux, correspondant aux habitudes de vie locale ne doit pas cacher l'unité profonde qui lie l'ensemble de ces bibliothèques et qu'elles constituent bien une Unité administrative.

4.211. Centre d'éducation.

Parmi les fonctions de la bibliothèque publique moderne,

l'éducation des individus et des groupes doit jouer un grand rôle dans le développement de la société toute entière. La bibliothèque doit en conséquence mettre à la portée de chacun les instruments nécessaires à son propre développement. Elle doit ainsi compléter la formation initiale reçue à l'école.

Compte tenu de notre information sur les fonds de la Bibliothèque, il nous est difficile d'apprécier exactement le rôle dispensé par chacune des annexes. Il en sera de même pour les autres fonctions de la B.M. Toutefois, il nous semble évident qu'elle remplit à tout à fait ce rôle auprès des enfants tant rue de la Gare qu'à l'école des Garçons où les enfants viennent déjà travailler en autodocumentation.

Pour les adultes, il ne nous est pas possible de porter un jugement quelconque.

4.212 Centre d'information et de documentation.

La bibliothèque doit apporter à l'individu ou aux groupes des informations exactes et complètes sur le monde et la société qui les entourent, afin de les aider à mieux les comprendre. La bibliothèque doit être un centre de références où chacun trouve le renseignement qu'il recherche. A ce titre, la bibliothèque doit fournir en priorité les documents relatifs aux problèmes d'actualité.

Si l'on examine le pourcentage de documentaires acquis par la B.M., on peut estimer qu'elle joue ce rôle auprès des adultes où la classe 300, correspondant aux documents traitant des problèmes sociaux est bien représentée (Rapport annuel 1976 p. 7.) D'une manière générale, l'acquisition de documentaires est supérieure à celle des Romans (en 1975, les documentaires représentent 69°/° des acquisitions et en 1976 67°/°). La proportion des documentaires pour les enfants représente la moitié des achats.

4.213 Centre de la vie culturelle.

La bibliothèque est un des principaux centres de la vie culturelle de la collectivité. L'une de ses fonctions est en effet d'inciter la population à participer aux manifestations artistiques ou en rapport avec les problèmes de la vie quotidienne. Elle doit attirer le public par des expositions, des débats, des conférences et contribuer ainsi à son développement.

Les activités diverses que nous avons déjà signalées (animations pendant le Mois du Livre, autour du thème de la consommation en relation directe avec la vie de la cité, montre à l'évidence que par ses liens avec le Centre Culturel Municipal, elle contribue à l'animation de la vie locale.

4.214 Centre de loisirs.

C'est évidemment l'un des aspects importants du rôle de la bibliothèque. Par ses locaux accueillants, son mobilier confortable, la qualité de l'accueil du personnel, la diversité des documents à la disposition de l'utilisateur, la bibliothèque doit jouer un rôle important dans l'organisation des loisirs de la cité.

A notre avis, c'est dans ce domaine surtout que la B.M. actuelle pêche. En effet, l'exiguïté des locaux, rue de la République, le manque de confort, le nombre peut-être insuffisant de romans, l'absence de disques, tout cela n'était pas fait pour développer la fréquentation de la bibliothèque. Éléments, soulignons-le, indépendants de la volonté de la bibliothécaire, mais qui peuvent à notre sens expliquer la diminution du nombre des inscrits en 1976 et la baisse du nombre de prêts.

Il faut mettre en parallèle l'effort considérable de la Municipalité et les chiffres, somme toute, modestes du nombre d'inscrits et du nombre de prêts. Sur une population de 10.433 habitants en 1976, il y a 791 inscrits (416 adultes et 375 enfants) soit 7,6 % de la population. En 1976, l'ensemble a emprunté 28.354 livres soit 2,7 livres par habitant.

Pour les enfants, la situation était un peu différente suivant les bibliothèques, mais toutefois, il y avait un point noir: les enfants scolarisés au CHAMBON FEUGEROLLES étaient perdus pour la bibliothèque. D'où pour toutes ces raisons l'importance que revêt aux yeux des responsables la création du C.E.C. et de sa future médiathèque, qui remédiera dans l'avenir aux insuffisances actuelles. Nous voyons par exemple que la fonction loisirs sera améliorée: locaux accueillants, discothèque, fonds plus importants et diversifiés.

4.22. Le C.D.I.

Nous partirons de l'énumération des fonctions d'un C.D.I. distinguées par M. SIRE, en les groupant sous trois rubriques, fonctions d'information et de documentation, fonctions de loisirs et fonctions d'extension, et en les rapprochant du contexte du C.E.C. (3)

4.221. Fonctions d'information et de documentation.

Selon M. SIRE, le CDI est le cœur de l'établissement scolaire et à ce titre le lieu privilégié de rencontres entre les élèves, les professeurs, les personnels administratifs, les parents. De ce fait sa première fonction est une fonction d'accueil.

-Centre d'accueil.

Il doit accueillir les membres de la communauté scolaire tout au long de la journée scolaire. En début d'année, le documentaliste y initie les élèves au fonctionnement de son service. C'est lui qui renseigne les élèves et les professeurs sur la documentation possédée par l'établissement.

-Centre de documentation et d'information.

- Il fournit et conserve toute la documentation administrative nécessaire à la vie de l'établissement.

- Il réunit et recense dans un fichier collégial toute la documentation pédagogique et les moyens en matériel nécessaire au travail scolaire. Au C.E.C., ce fichier collégial sera regroupé avec le fichier de la B.M.

- Il fournit toute la documentation pouvant servir à l'information des élèves et de leurs parents à propos des filières scolaires, des professions et de leurs débouchés. Il réunit avec l'aide du Conseiller d'Orientation les brochures ou les périodiques apportant une documentation de ce genre.

- Il élabore avec l'aide de la documentation réunie, une information aussi appropriée que possible aux besoins des enseignants et des élèves. C'est à cette fin que le documentaliste constitue, avec l'aide des professeurs et des élèves les dossiers documentaires sur les thèmes d'actualité ou les thèmes plus directement liés à l'enseignement et s'emploie à les remettre sans cesse à jour.

- Centre de production de documents.

A la suite des demandes de recherche, le documentaliste met à contribution les ressources du centre, ou à l'occasion il se procure des documents venus de l'extérieur, revues, bandes magnétiques, diapos etc.; Il les reproduit et les diffuse à celui qui en a fait la demande et archive un document témoin.

- Centre d'animation pédagogique.

C'est le lieu privilégié de rencontre entre les élèves et les professeurs. Le documentaliste apporte son aide aux professeurs pour la préparation du cours ou en prêtant son concours dans l'exploitation des documents qu'il a mis à la disposition d'un groupe d'élèves.

Le documentaliste exerce une aide directe sur les élèves en les initiant

leur
aux méthodes de recherche des documents et à l'exploitation.

Il est évident que la médiathèque du C.E.C aura ces mêmes fonctions de caractère purement pédagogique, dans la mesure où de toute façon une partie importante de ses usagers viendront des équipements à finalité éducative : C.E.S., S.E.S., Formation Continue.

4.222. Fonctions de loisirs.

Outre les instruments de travail essentiels à l'enseignement le C.D.I. doit comporter une bibliothèque de culture générale, comprenant à la fois les oeuvres classiques, les textes contemporains, les romans d'actualité, les livres sur les questions actuelles, des bandes dessinées, ainsi que les périodiques d'information générale. Le documentaliste a alors un rôle de conseiller auprès de élèves.

Alors C.E.C., cette fonction n'a plus qu'une importance très réduite du fait de la présence d'une B.M.

4.223. Fonctions d'extension.

M. SIRE note une évolution récente dans les fonctions du C.D.I. : de plus en plus, celui-ci s'ouvre sur l'extérieur, sur la vie du quartier, de la cité. Il distingue ainsi un rôle de centre de relations publiques et d'animation culturelle.

- Centre de relations publiques.

De même qu'à l'intérieur de l'établissement c'est le lieu privilégié de rencontre entre les membres de la communauté éducative, il entretient des relations avec tous les organismes extérieurs susceptibles non seulement de documentation, tel le C.D.D.P. ou le C.R.D.P. voisin, ou les autres C.D.I. de la ville ou de la région avec qui il peut échanger des informations ou de la documentation propre, mais aussi avec les autres institutions culturelles, musées, théâtre, ou associations culturelles locales. Grâce à ces relations, il alimente le centre documentaire d'une masse d'informations sur la vie locale et régionale.

- Centre d'animation culturelle.

Il semble que ce soit parmi les possibilités de l'avenir plus qu'une fonction actuellement étendue à l'ensemble des C.D.I. On peut effectivement penser qu'avec des moyens supérieurs, il joue un rôle socio-culturel dans la vie du quartier ou de la ville.

M. SIRE envisage également le rôle que peut être amené à jouer un C.D.I. dans le cadre de la Formation Continue.

Il est évident que nous retrouvons toutes ces fonctions au C.E.C., puisqu'elles sont comprises dans l'hypothèse pédagogique, qu'il s'agisse de la liaison avec le centre de Formation Continue, avec le Centre d'Animation Culturelle ou l'ouverture de la médiathèque à tous les Ricamandois.

4.3. Analyse du niveau d'intégration.

De cette énumération des fonctions respectives de la B.M. et du C.D.I., nous pouvons dégager des fonctions communes et des fonctions spécifiques.

4.31. Fonctions communes.

Comme la B.M., le C.D.I. est un centre de loisirs, s'adressant à la communauté éducative. Ses fonctions d'extension correspondent à celle de centre de la vie culturelle de la B.M. De même, la fonction de centre d'éducation complémentaire de l'enseignement ^{pour les enfants} et le remplacant pour les adultes s'apparente à la fonction éducative du C.D.I.

4.32. Fonctions spécifiques.

En revanche, on ne peut comparer les fonctions de centre de documentation et d'information de la B.M. et du C.D.I., en dépit de l'identité des termes, car ils n'ont pas les mêmes finalités. La B.M. est un équipement de masse et à ce titre doit satisfaire tous les publics. Le C.D.I. s'adresse à un public spécifique, essentiellement les élèves et les enseignants, pour des activités éducatives.

4.33. Définition de l'intégration

4.331. Au niveau des fonctions.

On peut intégrer les fonctions de loisirs à la B.M., car la B.M. est un ensemble plus vaste sous cet angle. Les fonctions éducatives de la B.M. peuvent se fondre également dans le C.D.I. en raison de la finalité qui est la même.

4.332. Au niveau des publics.

On peut intégrer le public adulte, cherchant à se documenter, au public de la communauté éducative et ceci sans inconvénient car le public autodidacte est par nature peu bruyant.

En revanche, il est préférable de ne pas faire cohabiter

des publics qui risquent de se gêner. L'exemple de l'Arlequin à LA VILLENEUVE est particulièrement éclairant à cet égard. L'intégration physique y a été suivie par l'exclusion d'une catégorie du public. Les adolescents se sont appropriés la salle et ont rejeté les adultes. D'autre part, en raison d'une mauvaise insonorisation, il a fallu séparer par une cloison vitrée, la salle enfantine du reste de la médiathèque.

Nous aboutissons à la conclusion que la médiathèque du C.E.C. doit séparer d'une part les publics et d'autre part les grandes zones correspondantes aux fonctions spécifiques. A notre avis, il ne peut donc y avoir qu'une demi-intégration afin de conserver toutes les chances d'un bon fonctionnement.

C'est, nous semble-t-il, cette conception qui a prévalu pour l'organisation de la médiathèque que nous allons étudier maintenant.

4.4. Description physique de la médiathèque.

4.41. Situation dans le C.E.C.

La médiathèque se situe au niveau 2 du C.E.C. en façade, avec d'un côté le restaurant, de l'autre la partie supérieure de l'administration et vers le coteau les locaux d'enseignement et l'animation culturelle. On peut y pénétrer par l'entrée principale sur la rue Robespierre en prenant l'escalier. Pour les handicapés, il y a un accès de plain-pied du côté N.O. du bâtiment. Cet accès est commun au restaurant et aux unités d'enseignement.

4.42. Organisation interne.

A l'origine, nous l'avons vu, l'architecte avait prévu la médiathèque comme un espace unique avec deux secteurs : bibliothèque municipale et centre documentaire. Des contraintes de sécurité ont imposé à l'architecte une cloison vitrée, s'élevant à un mètre du sol. Elle est une protection contre l'incendie et sépare la B.M. du centre documentaire. La communication se fait par une porte à double battant, située près du mur de façade. Cette cloison évitera peut-être à des publics différents, jeunes et adultes par exemple, de se gêner mutuellement, et leur permettra de cohabiter plus aisément.

Pour maintenir une certaine unité entre les deux salles, le mobilier est commandé chez Borgeaud après avoir obtenu l'accord de la Direction du Livre et du Service des Collèges du Ministère de l'Éducation. La Municipalité a fait appel à un artiste local pour harmoniser les couleurs des meubles, des murs et des sols et obtenir un environnement dans

LOCAUX
D'ENSEIGNEMENT

ANIMATION
CULTURELLE

LOCAUX
D'ENSEIGNEMENT

ADMINISTRATION

zone "B.M."

zone "Centre
Documentaire"

trée

vices
érieurs

iothèque
fants"

banque
de
prêt

Petites salles
de
travail

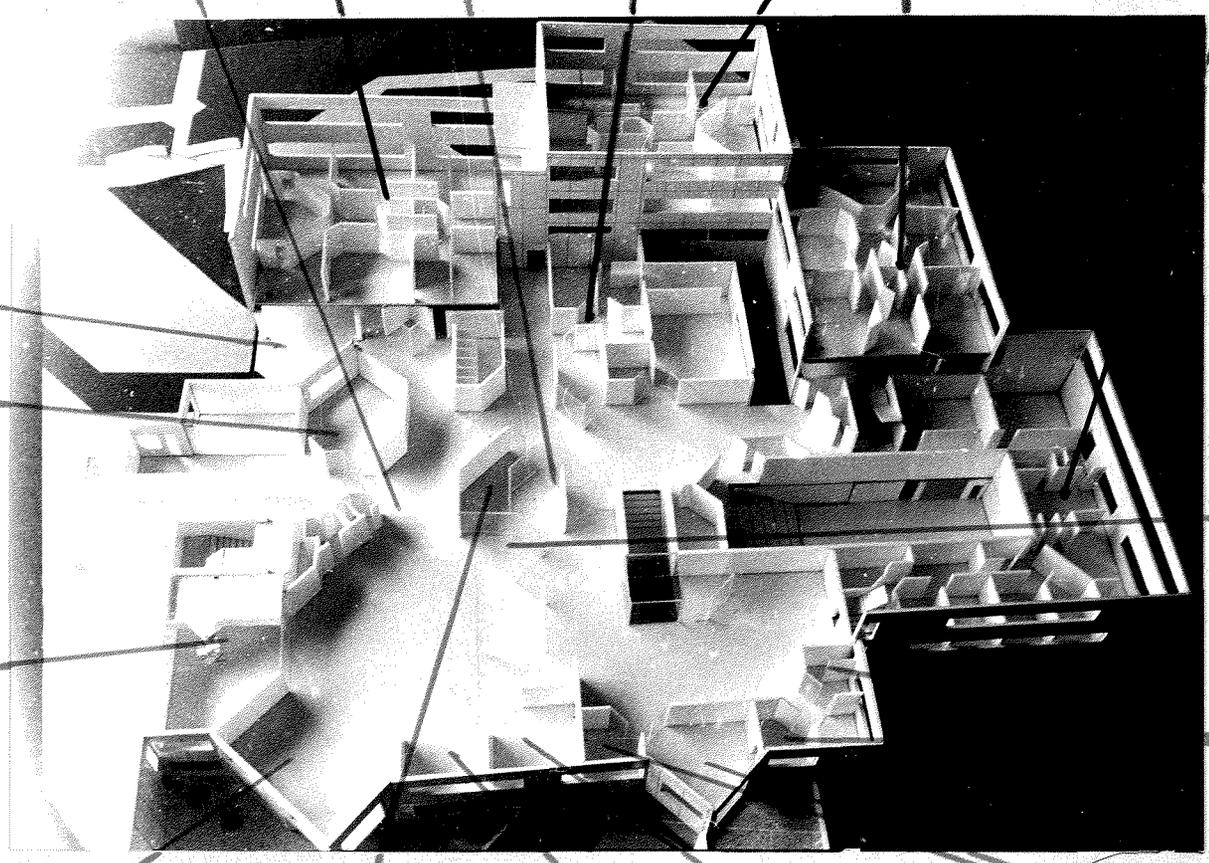
"Coin lecture"
Périodiques

Bureaux
Bibliothécaire. Documentaliste

Salles de travail

cellule sonorisée

"Coin-lecture"
Livres d'art



LA MÈDIATHÈQUE

lequel les lecteurs se sentent bien.

4.421. Les services internes

Ils sont groupés près de l'accès de plain-pied situé au N.O. du bâtiment. Ils comprennent le garage de la caravane-bibliobus de 25 m², une salle de manutention de 42 m² et un atelier de reliure-duplication de 48 m². De l'autre côté du couloir, on trouve le bureau de la bibliothécaire et de la documentaliste qui communiquent d'un côté sur le couloir d'accès, de l'autre sur la bibliothèque et le centre documentaire. Il développe une surface de 42 m².

4.422. Les services publics.

- La zone B.M.

Elles

La cloison et la porte sur le couloir sont vitrées. facilitent l'accès de la bibliothèque, puisqu'elles permettent à celui qui s'approche de voir ce qui se passe à l'intérieur. À gauche, en entrant dans la salle, on trouve la banque de prêt et la discothèque. De ce poste unique, la bibliothécaire contrôle le prêt de livres et de disques et s'occupe de la table de lecture qui permet l'écoute des disques dans la salle équipée à cet usage et située sur la façade du côté du centre documentaire.

À droite, immédiatement en entrant, les sanitaires et les lavabos pour permettre aux enfants qui viennent de jouer de se laver les mains avant de consulter les livres et les documents. Plus loin, du même côté, le coin de lecture enfantine avec une ~~une~~ mezzanine accessible par un escalier en colimaçon. Une telle disposition permet une lecture solitaire. Cette partie de 71 m² ne sera pas ouverte en octobre 1977, puisque la bibliothèque de la gare fait fonction de bibliothèque pour enfants et que de ce fait elle n'est pas jugée prioritaire par Mlle LEROLLE.

Après la salle pour les enfants, fermée par une cloison vitrée et contiguë, se trouve le ⁱcon-lecture de 77 m² avec une capacité de 38 personnes. À cet endroit seront déposés les périodiques. Les lecteurs pourront s'installer dans des fauteuils ou à des tables pour les consulter.

Plus loin un autre recoin, où seront placés les livres d'art sera aménagé avec des chaises et des tables, permettant le bouquinage.

En continuant le tour de la bibliothèque, une salle

fermée, sonorisée pour servir de salle d'écoute ou de salle de travail collectif, ou de lieu de débat; elle peut contenir 13 personnes et a une superficie de 27 m².

Nous revenons maintenant vers la porte d'entrée et dépassons la porte à double battant qui communique avec le centre de documentation; l'espace compris entre cette porte et la banque de prêt sera occupé par des panneaux d'exposition.

Les rayonnages de libre accès sont installés dans le centre de la salle intercalés avec des tables et des chaises. Près de l'entrée, un podium aux formes variées devrait permettre aux adolescents de s'installer à leur aise.

L'organisation de cette salle est conçue pour la détente même si le fonds contient des documentaires, en particulier ceux des sciences sociales destinés aux militants syndicaux. Les documentaires pourront être utilisés indifféremment par les élèves du C.E.C. et les Ricamandois. Les élèves auront également accès aux ouvrages de fiction destinés aux adultes s'ils ont peu ou prou un rôle documentaire.

- La zone " Centre documentaire."

De par sa fonction, cette zone contient la documentation. Sa disposition n'est pas fixée, elle le sera avec la documentaliste lorsqu'elle sera nommée. Simplement, quelques grandes lignes sont déjà dessinées.

Près de l'entrée et du bureau de la documentaliste, le long de la cloison vitrée de séparation, il y aura une collection complète des Bibliothèques de Travail, revue de la pédagogie Freinet apportant une bonne base de documentation scolaire et les dossiers suspendus. Le principal de la documentation sera constitué par des collections de diapositives, d'iconographies et par les dossiers de documentation suspendus, constitués par la documentaliste avec l'aide des professeurs et des élèves; pour le reste, livres et revues, tout dépendra des crédits d'enseignement dont la ventilation alimentera le centre de documentation.

En divers points de la salle, 5 cellules de travail, closes, pouvant contenir chacune 5 personnes et équipées de tableaux servant au travail collectif. Une plus grande salle de 37 m² pour 18 personnes accueillera les discussions de groupes plus importants. La salle de documentation a une superficie de 204 m² et peut contenir 102 personnes.

La disposition générale ne semble pas devoir être remise en cause maintenant. Elle est en tous points conforme à la définition de l'intégration que nous avons avancée. Cette demi-intégration physique nous semble être de nature à éviter un autre écueil qui aurait pu surgir, en raison de la force de l'hypothèse pédagogique : l'intégration à l'institution éducative. Il nous semble que cette séparation entre les zones de la médiathèque correspondant à leurs fonctions respectives est comme la garantie que les objectifs initiaux du C.E.C sont sauvegardés.

Il nous reste maintenant à étudier la situation administrative de la B.M. de La Ricamarie et celle du C.D.I.

4.5. Comparaison entre les situations administratives de la B.M. et du C.D.I.

Nous étudierons leurs situations respectives sous les différents aspects de la structure administrative, du personnel et du fonctionnement financier.

4.51. Etude comparative du fonctionnement administratif de la B.M. et du C.D.I.

4.511. La B.M.

Comme tout service municipal, la B.M. relève de l'autorité du Maire. Suivant les textes en vigueur, la B.M. de La Ricamarie est une Bibliothèque Municipale de seconde catégorie (4.) Gérée par la Municipalité, elle est soumise comme toutes les B.M. au contrôle de l'Inspection Générale et dépend donc de la Direction du Livre du Ministère de la Culture et de l'Environnement.

4.512. Le C.D.I.

Comme les autres relais, (le service d'intendance, le service des conseillers principaux d'éducation et des conseillers d'éducation, le service du contrôle médical ou le service social et psychologique des établissements d'enseignement du second degré,) le C.D.I. est sous la dépendance directe du Chef d'établissement dépendant lui-même du Ministère de l'Education. " Il est un service intégré à l'établissement dont l'existence est indispensable aux actions pédagogiques et, finalement, à la vie globale de la communauté scolaire." (5) Il est évident que la partie centre documentaire de la médiathèque n'échappe pas à cette réglementation.

4.513. Impossibilité d'intégration administrative.
rattachés

Services tous les deux à des entités administratives plus larges, la B.M. et le C.D.I., ~~se~~ sont soumis à des règles administratives différentes, à des autorités de tutelle différentes. Dans la législation actuelle, il n'y a aucune possibilité d'intégration administrative.

4.52. Etude comparative du statut du personnel.

4.521. La B.M.

Le personnel des B.M. non classées est un personnel municipal soumis aux dispositions du statut général du personnel communal. (6)

Le personnel de la B.M. comprendra à la rentrée 1977 :

- 1 bibliothécaire, titulaire du C.A.F.B.
- 1 sous-bibliothécaire, titulaire du C.A.F.B.
- 1 employée de bibliothèque, titulaire du diplôme de bibliothécaire de l'A.B.F.
- 1 secrétaire
- 1 manutentionnaire.

La bibliothécaire sera chargée de la gestion de l'Unité Administrative. La sous-bibliothécaire sera responsable de la partie " B.M. " de la médiathèque.

4.522. Le C.D.I.

Malgré la technicité de leurs fonctions les responsables des C.D.I. n'ont pas de formation spéciale. Ils sont simplement recrutés parmi les titulaires d'une licence d'enseignement après avoir accompli un stage de formation au niveau national ou académique.

N'ayant pas de statut spécial, ils sont placés sur des postes d'adjoint d'enseignement et de ce fait à l'échelon inférieur de la hiérarchie du personnel enseignant.

Les C.D.I. sont généralement pourvus d'un documentaliste ou de deux dans les cas les plus favorables et quelquefois ils sont aidés par une sténodactylographe. M. SIRE évalue à 4 personnes la dotation minimum d'un C.D.I. (7) : 2 documentalistes (1 à dominante documentation non imprimée, 1 à dominante documentation imprimée) 1 sténodactylographe, 1 agent de maintenance (chargé de l'entretien du matériel audiovisuel).

A la rentrée 1977, le C.E.S. de la Ricamarie ne fonctionnera qu'avec une documentaliste.

4.523. Impossibilité d'intégrer les statuts;

La différence de statut du personnel de la B.M. et du C.D.I. l'horaire différent, les tâches différentes ne peuvent qu'entraîner des frictions entre les responsables comme cela s'est passé jusqu'à cette année à l'Arlequin. En définitive, la coopération et la collaboration à l'organisation et à la gestion de la médiathèque ne repose que ^{sur} la volonté des deux responsables.

Dans ce domaine , l'idée même d'intégration est totalement exclue.

4.53. Etude comparative du fonctionnement financier.

4.531. La B.M.

Comme tous les autres services administratifs, les crédits de personnel et et les crédits de fonctionnement de la B.M. sont entièrement municipaux pour les B.M. non classées. Elle établit ses propres prévisions en partant de l'exercice écoulé et en tenant compte de ses besoins nouveaux. Ces prévisions sont examinées par les services financiers de la mairie qui détermine le montant des dépenses de fonctionnement. Le budget ainsi préparé est soumis à la commission spécialisée du Conseil Municipal qui l'examine. Le budget est enfin adopté après un vote du Conseil Municipal.

Toutefois, l'Etat participe au fonctionnement de la B.M. de La Ricamarie, en lui fournissant une aide au fonctionnement correspondant à la dépense de la ville pour sa bibliothèque. La Municipalité a ainsi affecté une somme de 6.500F en 1975 et de 7.000F en 1976.

L'Etat lui fournit également une aide exceptionnelle sous la forme d'ouverture de crédits d'achats de livres. Cette aide peut être consentie pour une durée d'un an à quatre ans consécutifs. Elle est proportionnelle à la taille de la bibliothèque en m² et au nombre d'habitants. La Ricamarie la touche depuis 2 ans et a reçu à ce titre un crédit de 16.000F en 1975 et de 20.000F de livres en 1976.

Le Centre National des Lettres lui a ouvert au titre du versement de la taxe sur la reprographie des crédits d'achats de livres s'élevant à 3.050F. Ces crédits doivent ^{être} utilisés pour acheter des livres d'étude.

L'aide globale de l'Etat représentait en 1975 plus de 36,75 % du budget de fonctionnement de la B.M. En 1976, il représentait encore un peu plus de 29,90 %.

4.532. Le C.D.I.

Le fonctionnement financier du C.D.I. a été précisé dans une lettre adressée aux directeurs des C.R.D.P. en 1975 (8) En tant que service intérieur d'un établissement scolaire, le C.D.I. n'a pas de ressources propres. Les crédits annuels qui lui sont affectés proviennent de la ventilation des dépenses inscrites au Budget de l'établissement, voté par le Conseil d'Administration et arrêté par le Recteur. Les dépenses d'un C.D.I. concernant les abonnements à la cinémathèque, aux revues pédagogiques et aux publications recommandées par l'ancien INRDP ainsi que les achats de livres, disques, films, diapositives proviennent ainsi de la ventilation des crédits d'enseignement que se répartissent les professeurs avec l'aide technique de la documentaliste lors des conseils d'enseignement - calculés à partir d'un taux plafond - Les crédits d'enseignement sont fixé en principe tous les ans par une circulaire publiée au B.O.

Dans le cas du C.E.S. de La Ricamarie, la part des crédits d'enseignement qui revient au C.D.I. ne sera attribuée vraisemblablement qu'à la rentrée.

4.533. Impossibilité d'intégration du fonctionnement financier.

Contrairement à la bibliothécaire qui établit ses prévisions à la fin de l'exercice écoulé, la documentaliste n'est que le gestionnaire des crédits qui lui sont alloués, au moment de la ventilation des crédits d'enseignement. Là encore, les différences sont telles entre les deux services que toute intégration financière est rendue impossible.

Ainsi, en l'absence de législation propre aux équipements intégrés, les différents équipements ou services qui les composent restent soumis à leur Administration de tutelle. Pour la médiathèque comme pour les autres équipements il ne peut exister de règles administratives communes dans la législation actuelle. Il faut souligner l'importance de cette constatation pour le fonctionnement des équipements. Là encore, l'idée d'intégration ne peut être mise en oeuvre que par la volonté des partenaires.

4.6. Fonctionnement possible de la médiathèque.

Bien que nous ayons limité notre étude à la description du projet de C.E.C., il nous a paru toutefois intéressant d'essayer de voir comment pourra fonctionner la médiathèque à la rentrée.

Nous avons vu que les structures administratives actuelles ne favoriseraient pas, pour le moins, l'intégration du C.D.I. et de la B.M. que les fonctions respectives n'autorisaient qu'une demi-intégration fonctionnelle matérialisée par l'organisation de la médiathèque en deux grandes zones contiguës permettant à tout moment le passage de l'une à l'autre. Parallèlement, la volonté de la bibliothécaire est nette : respecter l'hypothèse pédagogique, et réussir un mode de fonctionnement fidèle à l'intégration. Nous verrons d'abord les données de l'hypothèse pédagogique se rapportant au fonctionnement de la médiathèque, les liaisons de la médiathèque avec les autres bibliothèques et enfin les liaisons avec les autres éléments du C.E.C.

4.6.1. Les données de l'hypothèse pédagogiques.

L'hypothèse pédagogique du C.E.C., élaborée d'abord pour le fonctionnement du C.E.S. se définissait également comme un modèle valable pour l'ensemble des établissements du C.E.C. Pour la médiathèque, le respect de l'intégration implique :

- une équipe unique formée de la documentaliste et de la bibliothécaire.
- un fonds unique .
- la participation des élèves à la gestion de la médiathèque.

4.6.1.1. L'équipe.

C'est à nos yeux la question fondamentale qui conditionne la réussite de l'intégration. Lors de notre dernière visite, fin mai, à la Ricamarie, nous avons rencontré une documentaliste de Saint-Etienne susceptible de demander le poste. A l'heure actuelle, nous ne savons pas si effectivement elle sera nommée à La Ricamarie. Pour elle ou pour tout autre candidat, il s'agit d'accepter l'hypothèse de l'intégration et un mode de fonctionnement différent de celui du C.D.I. où elle était employée précédemment. Or, il faut bien reconnaître que ce n'est pas une position facile, dans la mesure où elle n'a pas été associée à l'organisation générale de la médiathèque dont les grandes lignes ne peuvent plus changer maintenant.

Elle doit donc prendre les choses en leur état et accepter de travailler en équipe avec la sous-bibliothécaire, chargée de la partie B.M. de la médiathèque. Dans la pratique, cela veut dire que l'une et l'autre participent aux tâches documentaires et bibliothéconomiques. Ainsi la documentaliste peut être appelée à assurer une permanence à la médiathèque ou le prêt, tandis que la sous-bibliothécaire pourra aider la documentaliste aux moments d'affluence. L'une et l'autre devront participer aux tâches matérielles, telles que rangement des documents, catalogage, prêt, etc... Bref, elles ne doivent pas rester cantonnées dans leurs tâches spécialisées.

Nous pensons que la répartition des postes à l'intérieur de l'Unité Administrative Bibliothèque Municipale facilitera cette fusion.

En effet, Mlle LEROLLE, sera chargée de la gestion de l'ensemble " Bibliothèques ". En cas de conflit, elle pourra être le recours de la sous-bibliothécaire et négocier avec la documentaliste, ou avec le Principal du C.E.S. Autre élément favorable : la sous-bibliothécaire est tout à fait préparée à son rôle au C.E.C. dans la mesure où toute l'année elle a travaillé avec les enfants en autodocumentation dans la bibliothèque de la rue de la Gare ou à l'école du centre. En outre, elle a obtenu une demi-licence et en cas de réussite complète, elle sera placée au même niveau de titres universitaires que la documentaliste. Titulaire du C.A.F.B., elle est donc placée dans de bonnes conditions pour travailler en équipe avec une documentaliste ayant une pratique plus ancienne du métier.

4.612. Le fonds unique.

Actuellement, les livres et documents de la médiathèque proviennent des crédits municipaux, en attendant la partie provenant des crédits d'enseignement. La préparation du fonds de livres pour la médiathèque Il n'y aura qu'un seul fonds et un fichier unique répertoriant les ressources de l'ensemble. Ce fichier occupera un emplacement au centre de la médiathèque. Mlle LEROLLE a prévu cependant d'indiquer sur la fiche de chaque ^{livre} et sur le livre lui-même la provenance (fonds C.D.I., fonds B.M.) Quelques 2.000 livres sont achetés et en cours de catalogage pour la mise en service en Octobre prochain.

4.613. La participation des élèves.

Conformément à l'esprit coopératif, l'hypothèse pédagogique prévoit d'associer les élèves à la gestion de la médiathèque comme de tous les autres équipements. Les élèves pourront prendre en charge un

certain nombre de tâches matérielles qu'en l'absence d'un personnel plus nombreux il ne serait pas possible de faire :

- constitution et réalisation des dossiers documentaires avec l'aide des adultes.
- couverture, équipement des livres, reliure éventuellement (il ne serait pas impossible d'envisager un atelier de reliure dans le cadre des activités manuelles).
- participation peut-être au prêt, réalisation des expositions, des signalisations etc...

Par ailleurs, Mlle LEROLLE envisage de faire appel aux professeurs pour assurer des permanences entre 12 et 14 Heures, de demander une aide aux parents pour les tâches matérielles.

4.614. Le Comité Directeur du C.E.C.

L'hypothèse pédagogique envisageait une structure interne de fonctionnement propre à assurer la coordination et la collaboration entre les responsables de chaque établissement. Actuellement cette structure n'est pas connue dans ces détails. Néanmoins, il est prévu que la bibliothécaire et la documentaliste en fassent partie. C'est là que se règlera la définition de la politique d'ensemble du C.E.C. et aussi les conflits.

Après avoir vu dans ses grandes lignes les implications pratiques de l'hypothèse pédagogique sur le fonctionnement de la médiathèque, nous allons envisager comment pourront se faire les liaisons de la médiathèque d'une part avec le réseau des bibliothèques existantes et d'autre part avec les autres éléments intégrés du C.E.C.

4.62. Relations avec l'ensemble du réseau.

La médiathèque du C.E.C. constitue désormais la Centrale de l'Unité Administrative-Bibliothèque. A ce titre, toute la gestion se fera au C.E.C. Mlle LEROLLE y coordonnera l'ensemble des activités. Toutes les tâches techniques y seront réalisées : catalogage , équipement,...

L'année 1977 verra donc le démarrage de la médiathèque : il faudra non seulement assurer un service de qualité auprès des usagers de l'institution éducative mais aussi auprès des adultes . Les dernières années ont vu surtout un grand effort pour préparer les élèves au travail d'autodocumentation. Or, nous avons vu que les statistiques de 1976 étaient en

baisse, tant pour les adultes que pour les enfants. Cette baisse ne serait-elle pas due en partie à cet effort qui laissait un peu à l'écart l'aspect " centre de loisirs " et d'animation de la bibliothèque ? Nous le pensons quant à nous. C'est pourquoi le démarrage du C.E.C. sera très importante pour le développement de la fréquentation des adultes. Cet aspect n'a pas échappé à Mlle LEROLLE, qui va ouvrir une discothèque à l'intérieur de la médiathèque. La création de cette section, à destination essentiellement des adultes, assurera un meilleur équilibre entre les différents publics de la médiathèque et créera un nouveau pôle d'attraction, favorisant finalement la fréquentation du C.E.C. par les adultes. La discothèque fonctionnera à la rentrée avec un fonds de 600 disques.

Autre facteur devant encourager la fréquentation de la médiathèque : l'aménagement de l'espace, le mobilier chaud et moderne, le nombre de coins de bouquinage répartis dans la médiathèque, l'harmonie des couleurs entre les murs, les rayonnages et la moquette, tout cela contribuera à créer une ambiance favorable à l'utilisation du temps de loisir à la bibliothèque. Plus tard, l'aménagement des abords du C.E.C. en fera un lieu de promenade et renforcera ainsi l'attraction créée par le C.E.C.

Nous savons également que la section " enfants " de la médiathèque n'ouvrira pas la première année les équipements existants devant suffire pour l'instant aux besoins de loisir des enfants. Nous pensons que ces différents facteurs auront un impact favorable sur la population qui aurait pu croire que leurs besoins à eux, adultes, comptaient moins que ceux des enfants.

D'autre part, il est certain que l'ouverture du C.E.C. sera suivie d'un afflux important de visiteurs, parents d'élèves, contribuables, curieux enfin désireux de se rendre compte sur place des qualités de cet établissement si longtemps attendu. Il est probable qu'à cette occasion tout sera fait pour leur expliquer que cet établissement est leur propriété, tout ce qu'ils sont en droit d'attendre de lui, et notamment ce que peut leur apporter la médiathèque.

Pourtant il restera à repenser le rôle de la bibliothèque pour adultes de la rue de la République. Elle sera située à environ 600 mètres du C.E.C. Il ne serait donc pas impossible qu'une partie de ses utilisateurs actuels, pensant trouver un plus grand choix à la Centrale la désertent au profit de la médiathèque, ce qui n'est pas un mal en soi, mais pose le problème de son utilisation future. A notre sens, une

politique de rotation des fonds, d'animation propre au quartier, suivie plus tard de l'aménagement à l'étage d'une petite discothèque serait susceptible de retenir ou d'attirer de nouveaux usagers plus éloignés du C.E.C.

4.63. Relations avec le C.E.C.

Nous avons montré tout au long de notre travail, la politique de concertation avec le Centre Culturel Municipal dans l'animation de la cité ; la politique de collaboration avec les instituteurs, la préparation des élèves à la recherche documentaire. La bibliothécaire pratiquait avant l'heure cette politique d'intégration. Nous avons vu également la part qui revenait à la bibliothèque dans l'idée de concevoir un établissement intégrant. Aussi, nous pensons que les habitudes étant prises de travailler en équipe, les conditions sont réunies pour que la médiathèque fournisse toute l'aide possible aux institutions éducatives : C.E.S., S.E.S., Formation Continue, qu'elle continue à collaborer avec le Centre Culturel Municipal en attendant que le C.A.C. fonctionne à l'intérieur du C.E.C.

D'autres exemples sont, d'après nous, de nature à étayer encore, s'il le fallait, cette politique d'ouverture aux autres établissements culturels. Avec le système de bibliothèques de la Loire, d'abord, elle reçoit l'aide de la Bibliothèque Centrale de Prêt qui continue à déposer des livres, avec la Bibliothèque Municipale de Saint-Etienne qui lui fournit des exemplaires complémentaires pour la " lecture suivie ".
 M^{lle} LEROLLE participe aux expériences de lecture en milieu scolaire développées grâce à l'action d'Aline ROMEAS, professeur à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Saint-Etienne.⁽⁹⁾ Elle collabore également avec le C.R.I.L.J. (Centre de Recherche et d'information de la Littérature pour La Jeunesse.) et la Bibliothèque Municipale de Maisons-Alfort, centre de recherches pour la lecture des adolescents. (10).

Pour nous, si les problèmes de relations documentaliste-bibliothécaire sont réglés de manière satisfaisante par la volonté commune de réaliser l'intégration, les chances de réussite de la médiathèque ne sont pas négligeables, dans la mesure où son fonctionnement a été préparé de longue date et où elle s'engage dans une politique de développement équilibré et parallèle de sa fonction documentaire et de centre de loisirs, dans le même temps qu'elle prend en compte aussi bien les besoins des adultes que ceux des élèves du C.E.C.

5. CONCLUSION.

Après avoir exposé les origines et la conception du projet de C.E.C. et de la Médiathèque, nous devons, en conclusion, faire l'état du projet et de sa réalisation, à la date où nous terminons cette note, fin mai 1977. Car la situation est fluctuante. Nous avons vu dans le projet administratif que certaines C.A.P. reconnaissent l'existence du C.E.C., d'autres pas. Des solutions qui étaient envisagées la veille, sont exclues le lendemain; et ce parce qu'elles sont toutes possibles, en l'absence de statut-type d'équipement intégré.

Quel rôle pourra jouer le C.E.C. à la rentrée 1977?

Il accueillera dès l'ouverture 230 jeunes Ricamandois qui étaient scolarisés au Chambon-Feugerolles, les inscriptions sont en cours. La Formation continue devrait se mettre en place rapidement et faciliter la reconversion des chômeurs. D'ailleurs, le futur directeur est détaché dans ce but. La Médiathèque fonctionnera, elle aussi. Les installations sportives permettront de mieux satisfaire les besoins jusque là limités par le manque de locaux.

Les éléments négatifs qui ne sont pas négligeables risquent-ils de modifier profondément le projet et, au pire, de le dénaturer?

L'O.C.C.E. avait demandé que ses membres ayant participé à l'élaboration de l'hypothèse soient prioritaires dans les nominations de professeurs; or certains sont pourvus par des personnes étrangères à l'O.C.C.E., d'autres, en petit nombre, par des membres de cette organisation. Il n'y a aucune garantie que, sur les postes pourvus par un mouvement national, les professeurs nommés soient en accord avec la pédagogie. Que restera-t-il d'une hypothèse pédagogique appliquée par des gens qui, au départ, n'en ont aucune idée? On peut, certes, compter sur les professeurs de l'O.C.C.E. pour intégrer rapidement les nouveaux-venus, mais nous devons rester sceptiques.

De plus, le statut d'établissement expérimental de plein exercice qui avait été souhaité par les promoteurs n'a finalement pas été obtenu. Lorsque la convention avec l'I.N.R.P. sera signée son statut sera celui d'établissement chargé d'expérimentation. Il n'a plus de moyens supplémentaires prévus par les textes. Il est créé et fonctionne comme un collège normal, avec, en plus, une certaine liberté de mouvement sur les questions pédagogiques.

Dès le mois de mars, voyant les difficultés s'accumuler, l'O.C.C.E. avait demandé le report de l'ouverture en 1978. A son avis, le C.E.C. allait à l'échec; dans ces conditions, elle a préféré se retirer des commissions de préparation et des nominations de professeurs. Cependant, certains membres de l'O.C.C.E. ont, individuellement, demandé et obtenu leurs nominations au C.E.C. La municipalité a reconnu le bien-fondé de cette demande, mais a estimé qu'elle n'était pas recevable à cause de l'attente de la population.

Autre élément négatif: le fonds de la Bibliothèque municipale n'est pas prêt. Une partie seulement du fonds de disques et de livres est cataloguée et équipée. S'il est envisagé, dans un esprit coopératif, que les élèves participent aux tâches matérielles, cette participation ne peut concerner que les tâches les plus simples: équipement et rangement des livres. Le fonds du centre documentaire est inexistant, puisqu'il sera constitué sur les crédits d'enseignement qui ne seront fixés qu'après l'ouverture du collège.

Le Centre d'animation culturelle restera vide pendant un an; car la subvention, à la suite d'un retard administratif, n'a pas été obtenue cette année. Les locaux seront construits, mais ne serviront qu'en 1978, quand le matériel sera arrivé. Cette absence nuira d'une part au fonctionnement du C.E.C. lui-même, d'autre part à l'insertion du Centre dans la ville, puisqu'il devait jouer un rôle attractif sur la population.

La réalisation de ce projet est une lutte incessante contre les pouvoirs d'une administration centralisatrice. Comme nous l'avons vu dans l'historique, le C.E.S. était inscrit à la carte scolaire depuis 1964; il fut transféré, en 1972, sur décision du Préfet, au Chambon-Féugerolles, la commune voisine, qui n'avait pas encore acquis le terrain. Cette décision fut prise contre tout bon sens, puisque le Chambon avait déjà un C.E.S. et que son absence à La Ricamarie se faisait durement sentir pour les jeunes Ricamandois. Beaucoup ont pensé à l'époque que cette mesure visait à sanctionner une municipalité à majorité communiste. Au lieu de conduire à l'abandon du projet, cet acte renforça la conviction de chacun et les liens entre les promoteurs. Comme, en face de chaque difficulté, ils réagirent et prirent les moyens de la surmonter. Cette volonté de réussir, de franchir tous les obstacles et ils sont nombreux, nous a frappée et nous donne à penser que le C.E.C. existera.

Depuis le début du projet, D. Mourier a effectué de nombreuses démarches tant à Paris qu'à Saint Etienne, pour contacter divers services, s'assurer que les dossiers étaient bien transmis et n'avaient pas été retardés. Son expérience confirme l'analyse d'une bureaucratie centralisatrice faite pour que l'information descende de l'autorité vers l'administré, mais incapable de faire remonter les informations locales. Aux problèmes de lenteurs de chaque administration s'ajoutent ceux de coordination entre les différentes autorités de tutelle des éléments du C.E.C.: Ministères de l'Education, du Travail, Secrétariats d'Etat à la Culture, aux Affaires sociales, à la Jeunesse et aux Sports. Deux textes réglementaires, cités dans la partie 3, tentent de faciliter cette coordination, mais ils ne suffisent pas à réduire plusieurs siècles de centralisme; d'ailleurs la suppression de la Commission interministérielle de coordination est un recul, significatif du désintérêt des problèmes locaux par le pouvoir central.

La comparaison du système administratif français avec le système anglais décentralisé explique pour une bonne part la facilité avec laquelle les écoles communautaires se sont développées en Grande-Bretagne. Les rôles sont inversés, l'autorité centrale plutôt que de contrôler et même de freiner, coordonne et encourage les initiatives locales.

Les autorités locales de l'éducation, ayant des ressources propres, ont une réelle autonomie. Elles construisent les écoles, paient les enseignants et fournissent équipements et matériaux. Elles décident de l'organisation locale de l'enseignement, sous réserve de l'approbation du Secrétariat d'Etat. L'autorité centrale a un rôle de coordination; elle fixe les normes minimum d'éducation, contrôle la formation des enseignants, décide la répartition et la nature des bâtiments scolaires. Elle encourage la recherche et accorde des subventions.

Un nouveau problème grave est apparu fin mai qui peut compromettre réellement l'ouverture du C.E.C. Les travaux ont été arrêtés le 24 mai. En effet, la municipalité avait engagé les travaux sous sa responsabilité. Les terrassements ont été faits et les murs montés. L'autorisation de programme qui engage l'Etat pour les subventions est arrivée, mais contrairement à l'usage, sans les crédits de paiement. Les entrepreneurs ont donc cessé les travaux, en attendant d'être payés. Ce décalage entre les deux opérations est la conséquence du plan d'austérité du gouvernement Barre qui cherche à freiner l'économie pour lutter contre l'inflation.

Nous avons pensé que l'expérience du C.E.C. pouvait échouer du fait des pesanteurs de l'administration, de l'écueil du pédagogisme, de la domination possible d'un équipement au détriment de l'ensemble. Mais le plan Barre lui fait courir le risque le plus grave, puisqu'il met en cause son existence-même. Pour résoudre cette dernière difficulté, la municipalité, la population se mobilisent. S'ils réussissent, plusieurs éléments positifs permettent d'envisager l'ouverture du C.E.C. et un fonctionnement intégré à la cité. En plus des installations ouvertes au public: halle des sports et discothèque, le C.E.C. jouera un rôle attractif, en organisant des expositions des travaux des élèves, des débats dans le cadre de l'activité scolaire. Ce rôle est indispensable, car le C.E.C. est près des habitations, il est à 400m de la Mairie et loin, pour une population qui a l'habitude de vivre dans son quartier et pour une ville de 2 km de long. Pour tenir compte de cette situation, le C.E.C. devra aussi diffuser ses activités en dehors de ses locaux, dans toute la cité.

Il y a un facteur positif majeur qui fait l'originalité du projet de La Ricamarie: c'est une initiative locale qui s'appuie sur la population. Une initiative des élus, qui, à partir de leur analyse de la situation, ont pris la décision de création et fait les démarches nécessaires. Ces élus veulent réussir pour montrer qu'une petite ville sans grands moyens financiers, sans appui politique ou administratif, mais en comptant sur ses propres forces: sa population, qu'une petite ville comme La Ricamarie peut réaliser un projet important et nouveau. Cette initiative s'appuie aussi sur la longue réflexion de l'O.C.C.E. et de tous ceux qui sont impliqués dans le projet, en particulier les permanents culturels et sociaux, les bibliothécaires, les animateurs culturels et sportifs, les travailleurs sociaux.

Cette réflexion se continue au fur et à mesure de l'exécution du projet, pour l'adapter à la réalité. Par exemple: pour la médiathèque, Mlle Lerolle envisage d'abord de faire bien fonctionner le côté documentaire pour les enfants et les adultes, et la discothèque; ensuite elle adaptera les fonds suivant les besoins qui se manifesteront. L'objectif de la médiathèque est de construire en profondeur quelques secteurs importants et préparer la mise en service des autres.

Si ce projet est à l'origine une initiative des élus, il est devenu le projet de la population. La municipalité n'a pas ménagé ses efforts pour expliquer son projet: panneaux dans la rue, journal, maquette, réunions, et mobiliser la population. Elle soutient maintenant le projet, son vote de mars dernier en est la confirmation.

Enfin, la conception de l'intégration ne nous semble pas à La Ricamarie une fin en soi mais un élément contribuant à la rénovation pédagogique de l'institution scolaire et aux besoins culturels de la population. Elle permet, en effet, l'ouverture de l'établissement éducatif sur la collectivité et l'association de la population toute entière à un effort de développement culturel.

A ce titre, le C.E.C. est une réponse possible au malaise qui règne actuellement dans les C.E.S. et qui est dû en partie à l'inéquation de l'enseignement aux besoins des élèves, et une réponse possible également aux besoins culturels d'une petite ville.

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES.

- A.B.F. : Association des Bibliothécaires Français.
- B.M. : Bibliothèque Municipale.
- C.A.C. : Centre d'Animation Culturelle.
- C.A.F.B. : Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire .
- C.A.P. : Commissions Administratives Paritaires.
- C.D.I. : Centre de Documentation et d'Information.
- C.D.D.P. : Centre Départemental de Documentation Pédagogique.
- C.E.C. : Centre Educatif et Coopératif.
- C.E.S. : Collège d'Enseignement Secondaire.
- C.N.D.P. : Centre National de Documentation Pédagogique (Organisme issu en 1976 de l'ancien I.N.R.D.P.)
- C.R.D.P. : Centre Régional de Documentation Pédagogique.
- F.C. : Formation Continue.
- I.N.R.D.P. : Institut National de la Recherche et de la Documentation Pédagogique. (A donné naissance en 1976 au C.N.D.P. et à l'I.N.R.P.)
- I.N.R.P. : Institut National de la Recherche Pédagogique. (Organisme issu en 1976 de l'ancien I.N.R.D.P.)
- I.R.E.M. : Institut de Recherches sur l'Enseignement des Mathématiques.
- O.C.C.E. : Office Central de la Coopération à l'Ecole.
- S.E.S. : Section d'Enseignement Spécialisé.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

Partie 1.

- (1) L'Industrie dans la région de Saint-Etienne.
In : Points d'appui (1975), n° 10, nov-déc.
- (2) Article in La Croix, (1976), 7-8 novembre.
- (3) OGIER (Théodore).- La France par cantons et communes ; Département de la Loire. Arrondissements de Saint-Etienne et de Roanne.- Lyon : l'auteur, 1856.
- (4) Enquête : la zone industrielle de Bayon.
In : La Ricamarie. Revue municipale (1976).- p. 22-24

Partie 2. Autres références:

- GAUDIBERT (Pierre).- L'Action culturelle : intégration et/ou subversion.- Paris : Casterman, 1973.
- La Ricamarie. Revue municipale, 1975 et 1976.
- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. La Ricamarie (Loire).- Rapport annuel S.l.n.d. - Ronéoté.
- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE .La Ricamarie (Loire).- Rapport annuel 1976. - S.l.n.d. - Ronéoté.

Partie 3.

- (1) LA RICAMARIE (Loire).- Rapport explicatif, descriptif et estimatif. - S.l.n.d.-Ronéoté
- (2) PREVOST (Georges).- La Coopérative scolaire et sa pédagogie.- Paris : E.S.F., 1972.- p.16.
- (3) OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE. Saint-Etienne.- Stage des groupes 1° cycle de l'O.C.C.E. : Fonctionnement du Collège d'Enseignement Secondaire de La Ricamarie.- Saint-Etienne : O.C.C.E., 1977.-Ronéoté.- p. 72.
- (4) OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE. Saint-Etienne.- Pour un C.E.S. coopératif.- S.l.n.d. - Ronéoté.- p.15.
- (5) Arrêté du 12 Juin 1972. (Education Nationale). Modalités d'application du décret n° 72-477 du 12 Juin 1972 relatif à l'organisation de la recherche et de l'expérimentation dans les établissements d'enseignement public du premier et second degré.

Autres références :

- Circulaire n° 72-269 du 4 Juillet 1972. (Cabinet du ministre). Coordination des interventions en matière d'équipements intégrés.
- Circulaire du 13 novembre 1973. (Premier ministre). Orientations et procédures à suivre en matière d'intégration.
- Projet de convention de gestion du Centre éducatif et coopératif Jules Vallès. La Ricamarie.- S.l.n.d.

Partie 4.

- (1) Circulaire n° 73-1090 du 21-12-1973
- (2) FRANCE. Bibliothèques et Lecture Publique (Direction).- Groupe de travail sur les bibliothèques municipales : document préparatoire (10 -12 décembre 1973).

- GARRIGOUX (Alice).- La Lecture publique en France.- Paris : La Documentation française, 1972. (Notes et études documentaires (1972 n) 3948)
 - HASSENFORDER (Jean).- La Bibliothèque, institution éducative : recherche et développement.- Paris : Lecture et bibliothèques, 1972.
 - RICHTER (Noé).- Les Bibliothèques publiques.- Le Mans : Bibliothèque Universitaire, 1976.
- (3) SIRE (Marcel).- Le Document et l'information, leur rôle dans l'éducation.- Paris : Colin, 1975.
 - (4) COMTE (Henri).- Les Bibliothèques publiques en France.- Lyon : Presses de l'E.N.S.B., 1977.- p.252-262
 - (5) SIRE (Marcel).- Op. cit.- p. 261.
 - (6) COMTE (Henri).- Op. cit.- p. 410-413.
 - (7) SIRE (Marcel).- Op. cit.- p. 270.
 - (8) FRANCE. Education (Ministère).- Fonctionnement financier des C.D.I. : Lettre du Doyen de l'Inspection Générale du Groupe des Missions particulières adressée aux Directeurs des C.R.D.P. du 4.12.1975.
 - (9) ROMEAS (Aline).- La Littérature enfantine à l'école.
In : GROUPE FRANCAIS D'EDUCATION NOUVELLE.- Le Pouvoir de lire.- Paris : Casterman, 1975.- p. 194 - 201.
 - (10) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. La Ricamarie (Loire).- Rapport annuel 1976.
- S.l.n.d. - Ronéoté.- p. 22.

Document de base récent ayant servi à l'élaboration de notre travail :

Les équipements intégrés.- Paris : La Documentation française, 1974.
(Notes et études documentaires , (1974), n° 4091.



DOCUMENTS JOINTS EN ANNEXE.

1. Plan de la commune de La Ricamarie.
2. La Ricamarie, 1975, n° 4.
3. La Ricamarie. Pevue municipale, 1976.
4. Ric-carrefour / Bibliothèque et centre culturel de La Ricamarie. Spécial Centre Educatif Coopératif Jules Vallés, La Ricamarie.- 1976, 15.
5. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. La Ricamarie.- Rapport annuel 1975.
6. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. La Ricamarie.- Rapport annuel 1976.
7. Dossier " Structure Interne ". Fascicule n° 1.
8. Pour un C.E.S. Coopératif. Fascicule n° 2.
9. Stage pour un C.E.S. Coopératif. Fascicule n° 3.
10. Plan de la médiathèque.

TABLE DES MATIERES

0.	Introduction	p. 2
1.	La région stéphanoise et La Ricamarie	p. 6
1.1.	L'évolution de la situation industrielle depuis 1945.	p. 6
1.2.	La Ricamarie	p. 8
2.	Les équipements intégrés	p.19
2.1.	Les objectifs	p.19
2.2.	Un pôle d'attraction	p.21
3.	Le Centre Educatif et Coopératif Jules Vallès	p.23
3.1.	Historique	p.23
3.2.	Les objectifs du C.E.C.	p.27
3.3.	Le mouvement coopératif à l'origine de l'hypothèse pédagogique	p.27
3.4.	L'hypothèse pédagogique du C.E.C.	p.29
3.5.	Le projet architectural	p.37
3.6.	Le projet administratif	p.41
3.7.	Les coûts prévus de la construction du C.E.C.	p.45
4.	La médiathèque	p.46
4.1.	Les origines de la médiathèque	p.46
4.2.	Comparaison entre les fonctions d'une bibliothèque municipale et d'un C.D.I. Le contexte de La Ricamarie.	p.47
4.3.	Analyse du niveau d'intégration	p.52
4.4.	Description physique de la médiathèque	p.53
4.5.	Comparaison entre la situation administrative de la B.M. et du C.D.I.	p.56
4.6.	Fonctionnement possible de la médiathèque	p.60
5.	Conclusion	p.65
	Liste des abréviations utilisées	p.70
	Références bibliographiques	p.71
	Liste des documents joints en annexe	p.73